



PROBLUE
HEALTHY OCEAN • HEALTHY ECONOMIES • HEALTHY COMMUNITIES



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU
TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM)

EVALUATION DES ACCORDS DE COGESTION EXISTANTS ET CIBLAGE D'AUTRES ZONES POTENTIELLES A REPLIQUER LES BONNES PRATIQUES DES ACCORDS DE COGESTION AUX COMORES

RAPPORT FINAL (draft) – Avril 2024



Étude menée et assurée conjointement par :

- Dr. Kamal Thabiti Soudjay

Économiste environnementale, Moroni-Zilimdjou – Union des Comores, Tel : +269 335 35 16, Email : thabitik@yahoo.fr

-Mr. Said Abdoulbak Attoumane Bacar

Master en Gestion des Ressources Halieutiques, Fomboni-Moheli – Union des Comores, Tel : +269 320 31 75, Email : attoumanebacar@yahoo.fr

-Mme. Soule Sania

Master en droit International, Batsa-Istandra – Union des Comores, Tel : +269 334 66 41, Email : saniasoule04@yahoo.com

-Mr. Aboubacar Issa

Master en Histoire –géographie, Moroni-Coule – Union des Comores, Tel : +269 333 85 97, Email : aboubacarissa027@gmail.com

Table of Contents

<i>RESUME EXECUTIF</i>	7
<i>I- Introduction.....</i>	8
1.1 Objectifs de l'étude	8
1.2 Méthodologies	9
1.2.1 Collecte des informations	9
1.3 Articulation et présentation du rapport	14
1.4 Contraintes rencontrées durant la mission	14
<i>II. Diagnostic du secteur de la pêche aux Comores et ses régimes de gestion</i>	15
2.1 Le secteur de la pêche	15
2.2 Historique et description des accords de cogestion existants, du contexte de son processus d'élaboration et de mise en œuvre.....	19
2.2.1 Historique et Démarrage des accords de cogestion de la cogestion	19
2.2.2 Problèmes que les accords de cogestion existants ont cherché à résoudre.....	20
2.2.3 Objectifs des accords de cogestion existants.....	21
2.3 Analyse du cadre juridique régissant la cogestion.....	21
2.4 Diagnostic institutionnel relatif à la cogestion	22
2.5 Les différentes cogestion mis en place aux Comores	24
2.5.1 La cogestion à Malé, Grande Comores	24
2.5.2 La cogestion à Handzidzi, Grande Comores	24
2.5.3 La cogestion à Ndroudé, Grande Comores	25
2.5.4 La cogestion à Sadampoini, Anjouan	26
2.5.5 La cogestion à Hajoho, Anjouan.....	27
2.5.6 La cogestion à Moya, Anjouan	28
2.5.7 La cogestion à Wallah2, Mohéli	29
2.5.8 La cogestion à Ndrondroni, Moheli.....	30
2.5.9 La cogestion à Barakani, Moheli	31
<i>III. Résultats de l'Évaluation de la cogestion et du ciblage</i>	32
3.1 Évaluation de la cogestion aux Comores.....	32
3.1.1 Évaluation de la cogestion à Grande Comores	32
3.1.2 Évaluation de la cogestion à Anjouan	32
3.1.3 Évaluation de la cogestion à Mohéli	33
3.2 Résultats globale de la cogestion aux Comores.....	33
3.3 Résultats d'une comparaison entre une cogestion avec AGR et sans AGR.....	37
3.4 Résultats de l'extension de la cogestion aux Comores	37
3.4.1 Liste des nouveaux sites identifiés pour l'extension de la cogestion	37
3.4.2 Les résultats de ciblage et la priorisation de chaque nouveau site.....	39
<i>V- Conclusion et recommandations</i>	43
5.1 Conclusion	43
5.2 Recommandations	43
<i>VI-Plan d'action</i>	44
<i>VII- Annexes</i>	48

7.1 TDR de la mission d'évaluation	48
7.2 Questionnaires de la collecte des données	49
7.2.1 Questionnaire de la collecte des données pour l'évaluation	49
7.2.2 Questionnaire de la collecte des données pour le ciblage.....	50
7.3 Liste des personnes rencontrées au cours de la mission d'évaluation.....	52

LITSTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice des Revenus
AMP	Aire Marine Protégée
BM	Banque Mondiale
CNCSP	Centre National de Contrôle et Surveillance de Pêches
CoReCSuD	Projet de Cogestion des Ressources Côtières pour une Subsistance Durable
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DRP	Diagnostic Rapide Participative
DRPs	Directions Régionales de la Pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FSRP-KM	Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores
IDA	Association Internationale pour le Développement
INRAPE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement
MAPETA	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
ONCQCPH	Office Nationale de Contrôle Qualité et de Certification des Produits Halieutiques
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PNM	Parc National de Mohéli
PIB	Produit Intérieur Bruit
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
REEFFISH	Améliorer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et maritime en renforçant la résilience des communautés de pêcheurs qui dépendent de la pêche autour des récifs coralliens dans la partie africaine de l'Océan Indien
SWIOFish1	Premier projet de Gouvernance des pêches et Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien
SCPP	Service de Cogestion et de Petites Pêches
TDR	Termes De Références

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** : illustre les zones de cogestion du village de Malé
- Figure 2** : illustre les zones de cogestion du village de Hantsindzi
- Figure 3** : illustre les zones de cogestion du village de Ndroudé
- Figure 4** : illustre les zones de cogestion du village de Sadampoini
- Figure 5** : illustre les zones de cogestion du village de Hajoho
- Figure 6** : illustre les zones de cogestion du village de Wallah 2
- Figure 7** : illustre les zones de cogestion du village de Ndrondroni
- Figure 8** : illustre les zones de cogestion du village de Barakani
- Figure 9** : illustre les zones de ciblage dans la petite île de Mohéli
- Figure 10** : illustre les zones de ciblage à Anjouan
- Figure 11** : illustre les zones de ciblage à Grande Comores

LISTE DES PHOTOS

- Photo 1** : Consultation des parties prenantes durant la collecte des données Hajoho (gauche) et Moya (droite) à Anjouan
- Photo 2** : Modèle d'embarcations motorisées en fibre de verre de 6 m
- Photo 3** : Modèle d'embarcations traditionnelles de 2 à 5 m

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des critères utilisés

Tableau 2 : Description et rôles des parties prenantes et différentes institutions signataires dans la cogestion

Tableau 3 : Détails de la cogestion mise en place à Malé

Tableau 4 : détails de la cogestion mise en place à Handzindzi

Tableau 5 : détails de la cogestion mise en place à Ndroudé

Tableau 6 : détails de la cogestion mise en place à Sadampoini

Tableau 7 : détails de la cogestion mise en place à Hajoho

Tableau 8 : détails de la cogestion mise en place à Moya

Tableau 9 : détails de la cogestion mise en place à Wallah2

Tableau 10 : détails de la cogestion mise en place à Ndrondroni.

Tableau 11 : détails de la cogestion mise en place à Barakani

Tableau 12 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Grande Comores

Tableau 13 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Anjouan

Tableau 14 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Moheli

Tableau 15 : décrit principalement les acquis et les faiblesses des différents accords de cogestion avec les sources de financement

Tableau 16 : donne une comparaison entre la cogestion avec AGR et la cogestion sans AGR.

Tableau 17 : détails des villages enquêtés dans le ciblage

Tableau 18 : détails des résultats du ciblage

Tableau 19 : détails du plan d'action

RESUME EXECUTIF

Le « Projet Résilience des Systèmes alimentaires des Comores (FSRP) » est développé par le gouvernement Comorien à travers le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale. Il a pour objectif principal à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et soutenir la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Des aspects qui font partie des principales priorités du pays pour élaborer et diffuser des solutions aux défis, notamment les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les faibles niveaux de productivité et de commercialisation agricoles.

Les activités prévues du projet FSRP sont structurées autour de six (6) composantes :

1. Renforcement des capacités de production agricole résiliente,
2. Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages Agricoles résilients,
3. Accès au marché,
4. Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales
5. Composante d'intervention d'urgence conditionnelle,
6. Gestion de projet.

La présente étude a été menée dans l'objectif de réaliser une évaluation des accords de cogestion existants et cibler d'autres villages potentiels à répliquer les bonnes pratiques des accords de cogestion aux Comores.

- En termes d'évaluation des accords de cogestion existants, l'étude révèle que de nombreux efforts ont été réalisés de manière positive, plus particulièrement dans l'Ile de Mohéli et beaucoup des acquis sont notables. L'évaluation révèle aussi que les accords de cogestion accompagnés avec des infrastructures des pêches et des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ont apporté une large réussite en comparaison avec d'autres sans AGR, ni infrastructures. Toutefois, tous les accords de cogestion mises en œuvre aux Comores souffrent sérieusement d'un système ou d'un mécanisme de durabilité/viabilité.

- En termes de ciblage, l'étude montre que plusieurs villages présentent des potentialités pour répliquer les accords de cogestion. Donc, pour Mohéli, les villages de M'batsé-Mtakoudja, Djoïèzi, Hagnamoida, Wanani-Sambia et Nioumachioi, pour Grande Comores, Ourovéni, Mitsamihouli et Memoiboini, et pour Anjouan, Ouani et Mirontsy, sont affichés en premiers priorités. Par contre, les villages de Fomboni et Hamavouna à Mohéli ; Ndzaoudzé à la Grande Comores ; et Jimlime à Anjouan sont classés en deuxième priorité et les autres villages ne sont retenu.

I- Introduction

1.1 Objectifs de l'étude

Localisée à l'entrée du canal de Mozambique dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien entre Madagascar et Mozambique, l'Union des Comores est un archipel composé de quatre îles : Grande Comores, Mohéli, Anjouan et Mayotte (sous administration française). Le secteur de la pêche aux Comores présente une grande importance socio-économique en termes de nutrition, d'emplois, et de sécurité alimentaire. Il contribue à hauteur de 6,6 % du Produit Intérieur Brut (PIB) (Breuil, 2018, p 9), et est parmi les piliers du plan Comores émergeant à l'horizon 2030.

Cependant, il est constaté ces dix (10) dernières années, une forte dégradation des écosystèmes marins et côtiers combinée par une diminution progressive des ressources marines. Tout cela a conduit à l'apparition d'un nouveau type de gestion, communément appelé « Cogestion ». Cette dernière est présentée comme un modèle émergent de la gouvernance actuelle des pêcheries mondiales. Elle exprime l'abandon de la gestion centralisée au profit d'une approche participative dans un contexte de surexploitation des ressources et de crise du secteur halieutique (El hadj Bara Dème, Patrice Brehmer et Pierre Failler, 2022, p.26).

Pour soutenir le pays à se préparer à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience des systèmes alimentaires, la Banque mondiale en étroite collaboration avec le gouvernement des Comores ont signé le 7 juin 2022 le projet « Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FCRP) », sur fond IDA d'un financement de 40 millions USD et de PROBLUE d'un financement de 3 millions USD. Le projet FSRP est mis en œuvre dans les trois îles. La sous-composante gestion résiliente des ressources côtières et marines du projet met l'accent sur la cogestion communautaire qui montre une avancée positive sur le respect de la période de fermeture de la pêche au poulpe, de novembre à février par les communautés Co-gestionnaires. Le progrès observé dans la cogestion communautaire a été soutenu par le projet SWIOFish1 et d'autres partenaires. Dans ce sens, le projet FSRP-KM a fortement recommandé à la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) de mener une étude sur les accords de cogestion existants.

L'objectif général de cette étude est donc d'une part d'évaluer les accords de cogestion communautaire des ressources halieutiques côtières afin d'apprendre, décider, valoriser et mobiliser le système de gestion des pêches en Union des Comores et d'autre part d'identifier d'autres villages potentiels afin d'appliquer prochainement le meilleur modèle de cogestion dans ces nouveaux sites.

Les objectifs spécifiques de la présente étude prévus dans les TdRs sont :

- ❖ Pour l'évaluation des accords de cogestion existants :
 - ✓ Le développement des outils (questionnaires / fiche d'enquêtes) ;
 - ✓ Analyse documentaire des documents des politiques de la pêche, des objectifs des accords, et stratégies de cogestion,
 - ✓ La stratégie de sensibilisation des autorités administratives locales et des populations afin qu'ils adhèrent au processus ;
 - ✓ Le traitement et l'analyse de données ;
 - ✓ Le planning d'interventions
 - ✓ Entretiens en focus groups et des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes (les autorités locales, les ONG, les communautés des pêcheurs).
- ❖ Pour le ciblage d'autres villages potentiels à répliquer les bonnes pratiques de cogestion :
 - ✓ Le développement des outils (fiche de ciblage et d'enquêtes et cartes des zones de reboisements) ;
 - ✓ Analyse documentaire de la situation des ressources côtières et des objectifs des accords, des cogestions ;
 - ✓ Le développement des cartes de zones choisies, leurs superficies,
 - ✓ Des réunions en focus groups et entretien avec les gestionnaires des zones protégées ;
 - ✓ L'identification des mangroves, analyse des espèces existants avec l'expertise local ;
 - ✓ Le développement d'une stratégie de suivi des mangroves.

1.2 Méthodologies

1.2.1 Collecte des informations

Le champ d'application de l'évaluation porte sur toute la durée du processus d'élaboration et de mise en œuvre des accords de cogestion existants (2013 à 2023) et sur tous les résultats obtenus par les accords de cogestion.

La mission d'évaluation des accords de cogestion existants et de ciblage d'autres villages potentiels à répliquer les bonnes pratiques de cogestion en Union des Comores s'est déroulée du 5 au 31 Mars 2024, soit (26 jours), selon un calendrier prévoyant trois grandes phases suivantes:

Première phase : Démarrage (desk study)

Cette première phase correspond à une réunion de cadrage de la mission et une revue documentaire. Cette dernière a été portée sur les documents des accords de cogestion existants signés et cachetés par toutes les parties prenantes, les rapports mensuels, trimestriels et annuels des activités de cogestion, les TDRs de la mission, le code des pêches et aquaculture, les rapports de formation, les conventions sur la conservation et la protection des ressources naturelles, les documents d'orientation globale ou sectorielle du pays (plan Comores émergent) , les recommandations de la Banque mondiale (liste des villages potentiels à répliquer les accords de cogestion), etc.

Deuxième phase : collecte des données et informations (dans les trois îles) :

Cette deuxième phase correspond à la collecte des données sur le terrain. Pour ce faire, les consultants ont sillonnés d'une part dans les différents villages dans les îles où existaient les accords de cogestion et d'autre part dans d'autres villages potentiels pour développer d'autres accords.

Cette deuxième phase a donné l'occasion à l'équipe de cogestion de la DGRH d'exposer et échanger avec les différents Directeurs régionaux des pêches, l'ONG Dahari d'Anjouan et le Parc National de Mohéli (PNM) sur l'objectif et le calendrier de la mission. Ces derniers ont apporté des informations complémentaires sur les réalités du terrain et ont contribué à une meilleure planification de la visite des sites et des entretiens avec les associations des pêcheurs et les autres parties prenantes. La liste des personnes par village interviewées par la mission est disponible en Annexe 4.



Photo 2 : Consultation des parties prenantes durant la collecte des données Hajoho (gauche) et Moya (droite) à Anjouan

✓ **Troisième phase : analyse des données et préparation d'un draft du Rapport Final (desk study)**

A la fin de la mission dans chaque île, une réunion technique s'est organisée et ayant réuni tous les missionnaires, et a permis de réaliser une synthèse générale de la mission. A l'issue du débriefing, la mission a pris le temps de dépouiller et analyser tous les entretiens et enquêtes réalisés afin de disposer de données complètes et fiables. Ceci a permis la rédaction du rapport final (draft) sur la base des résultats obtenus et a été envoyé à l'UGP-FSRP Comores pour validation.

1.2.1.1 Composition de l'équipe et durée de la mission

Pour la réalisation de cette activité, le caractère multidisciplinaire a été pris en compte dans la composition de l'équipe afin d'avoir un rendu optimal et efficace.

Cette équipe est composée de :

- ✓ Un expert National en Cogestion, Master en Gestion des Ressources Halieutiques, chef d'équipe sur le terrain, qui était assisté par ;
- ✓ Un consultant National et de renommé International, docteur en Économie Environnementale ;
- ✓ Une assistante juriste, Master en droit internationale et ;
- ✓ Une personne ressources du service cogestion de la DGRH, Master en Histoire Géographie.

La durée impartie à l'équipe pour les travaux de terrain était de 6 jours à grande Comores (3 villages pour l'évaluation et 4 villages pour le ciblage), 7 jours à Anjouan (3 villages pour l'évaluation et 4 villages pour le ciblage) et 6 jours à Mohéli (3 villages pour l'évaluation et 6 villages pour le ciblage). Dans un premier temps, la collecte des données a été menée à la Grande Comores du 6 au 11 Mars 2024 ; puis à Anjouan, du 12 au 20 Mars 2024 ; et enfin à Mohéli, du 23 au 31 Mars 2024.

Pour ses déplacements au terrain, l'équipe avait à sa disposition un véhicule de location.

1.2.1.2 Conception des questionnaires et collecte des données sur le terrain

Tous les villages d'évaluation ont fait l'objet de l'enquête et les fiches (questionnaires) ont été remplies sur place et par site de cogestion existant à travers l'approche Diagnostic Rapide Participative (DRP).

Deux types de questionnaires ont été développés pour l'évaluation des accords et pour le ciblage :

- 1- Un questionnaire pour l'évaluation (Voir Annexe 1), comportait les informations ci-après : le nom et fonction de la personne interrogée, leur avis sur la cogestion d'un point de vue réussite et avantages (économiques, écologiques et sociales), les instruments juridiques utilisés, le niveau d'implication des communautés des pêcheurs et la participation des femmes pêcheuses dans tous le processus, la relation avec les Aires Marines Protégées , les Activités Génératrices des Revenus (AGR), la pérennisation, la valorisation des acquis et les recommandations sur la pérennité.
- 2- Un questionnaire pour le ciblage (Voir Annexe 2), comportait les informations sur la présence ou non des écosystèmes marins et côtiers, les différentes catégories de pêcheurs, les différents types de pêche pratiqués, ainsi que les techniques et les pratiques de pêche, la production dans les dix (10) dernières années, la présence ou non d'une Aire Marine Protégée dans la zone, et la disponibilité de travailler pour la cogestion.

Le principe de triangulation des données étant la base de la qualité des informations relatées dans ce document, l'étude a donc inclus :

- Des interviews semi structurées, et des focus groups

- Des Focus Group auprès des usagers des zones de cogestion (pêcheurs à pied et pêcheurs à pirogues, pêcheurs à vedettes motorisées), et autres opérateurs économiques gravitant autour de la zone de cogestion.

Ce dernier avait une connotation d'une consultation publique dans un cadre des réunions en focus groupes et consistait à travailler avec les acteurs, les intermédiaires, et les utilisateurs (Annexe 3).

1.2.1.3 Modèle d'analyse de l'évaluation et de l'extension de la cogestion

Pour le modèle d'analyse de l'évaluation, l'étude a consisté à identifier et apprivoier les accords de cogestion existants ; notamment son processus d'élaboration et de sa mise en œuvre, et ses résultats en Union des Comores.

Elle avait une portée nationale et a été analysée à travers des indicateurs d'évaluation (pertinence, cohérence, visibilité, efficacité, viabilité/durabilité).

Chaque critère a son propre domaine d'examinassions et la question liée. La première colonne illustre tous les critères. La deuxième colonne démontre les questions qui sont appropriées pour avoir une image globale des actions de la cogestion. La dernière colonne montre les autres zones domaines qui seront liées pour la justification selon le critère utilisé. Pour cela, en application de ces critères, suivi par la question appropriée et le domaine de justification permet à cette étude d'évaluer les performances des actions achevées par la cogestion aux Comores.

Tableau 1 : Synthèse des critères utilisés

Critères	Questions	Justifications
<i>Pertinence</i>	Est-ce la cogestion est-elle pertinente et correspond à la politique nationale et stratégies de la pêche des Comores ?	Examine la justification de la cogestion
<i>Cohérence</i>	Est-ce que les activités et les synergies répondent aux objectifs généraux des actions du projet/cogestion ?	Examine la stratégie identifie et ses cohérence et synergie avec d'autres interventions (comme les réseaux d'aires marines protégés).
<i>Efficacité</i>	Quels sont actions efficace réalisées ? Quels sont les objectifs de longs termes et les stratégies d'achèvement ? Pouvez-vous obtenir les mêmes résultats avec la même période et les mêmes fonds ?	Examine les résultats et les problèmes trouvés. L'évaluation de différentes activités des actions réalisées. Et la possibilité de renforcer la mise en œuvre des actions de la

Critères	Questions	Justifications
		cogestion.
Visibilité	Est-ce réellement les populations locales et les parties prenantes notent les actions réalisées par la cogestion à travers le projet/DGRH (durant la cogestion) ?	Examiner les résultats des actions en termes du système de médias et communications
Viabilité/Durabilité	Comment est la durabilité et la vision de l'approche cogestion ?	Examine le long terme des objectifs et les visions de la cogestion.

Pour le modèle d'analyse de l'extension, cette partie qui consiste à faire le ciblage d'autres villages potentiels à répliquer les accords, a été analysée par Excel, le puissant outil de visualisation et d'analyse des données.

1.3 Articulation et présentation du rapport

Le présent rapport d'évaluation est structuré en cinq grandes parties :

- La première partie introduit l'étude, la méthodologie et le modèle d'analyse ;
- La deuxième partie présente un diagnostic du secteur de la pêche aux Comores ; et décrit l'historique et des accords de cogestion
- La troisième présente les résultats de l'évaluation et le ciblage ;
- La quatrième partie conclue l'étude et donne des recommandations
- La dernière partie présente un plan d'action ;

1.4 Contraintes rencontrées durant la mission

De manière générale, la mission n'a pas rencontré de grandes difficultés ayant entravé son déroulement ; néanmoins, quelques contraintes majeures ont été répertoriées par l'équipe d'évaluation ; il s'agit de :

- Le temps imparti à la mission n'était pas en adéquation avec le volume du travail ;
- La faible participation des communautés des pêcheurs ayant bénéficié des accords de cogestion dans les réunions en focus groups et la faible disponibilité des pêcheurs à être enquêtés individuellement. Cette difficulté a limité la taille de l'échantillon des personnes enquêtées individuellement et en groupe ;

- La mission s'est déroulée aussi durant le mois de Ramadan, un mois sacré auquel il est difficile de faire rassembler plusieurs personnes. Et ceci a donc impacté sincèrement l'agenda de la mission.
- Les villages n'étaient pas au courant de l'arrivée de la mission ; ce qui s'est traduit sur le terrain par un nombre réduit de pêcheurs enquêtés.

Face à ces contraintes ci-après les dispositions prises par les consultants afin d'atteindre les objectifs de l'étude :

- ✓ Contacter les différentes parties prenantes par téléphone et les assembler dans leur site de travail ;
- ✓ L'option de ne pas dépasser beaucoup de temps durant la collecte des données pour libérer les gens à continuer leur routine du mois sacrée de ramadan.

II. Diagnostic du secteur de la pêche aux Comores et ses régimes de gestion

2.1 Le secteur de la pêche

L'Union Des Comores est un pays subaérien, doté d'une superficie terrestre totale d'environ 1 860 km² et d'une espace maritime de 160 000 km². Situé au sud-ouest de l'océan indien à l'entrée du canal de Mozambique entre Madagascar (à 350 km au nord-ouest de Madagascar et Mozambique (à 250 km de la côte du Mozambique). Il bénéficie d'un linéaire côtier de l'ordre de 427 km de long et des récifs coralliens présents sur les côtes de type frangeant associant un platier plus ou moins large (jusqu'à 1 500m). Ces récifs occupent environ 60% du littoral de la Grande-Comore, 80% du littoral d'Anjouan et 100% du littoral de Mohéli.

La zone économique exclusive (ZEE) estimée à plus de 160 000 km², est placée dans une importante zone de thon et engorge aussi diverses espèces de poissons à haute valeur commerciale.

Malgré ses ressources des ressources marines, le sous-secteur de la pêche comorienne est dominé par une flotte artisanale et reste principalement orienté vers la satisfaction des besoins alimentaires de la population avec des pratiques anciennes et de méthodes de captures archaïques et simples.

Cette pêche à petite échelle ou artisanale peut être appréhendée comme une activité socioéconomique comprenant en premier lieu des pêcheurs qui pratiquent une activité selon des modes d'exploitation artisanaux et traditionnels, mais aussi les communautés côtières qui leurs sont liées. Concrètement, elle joue un rôle important dans la création d'emplois, la contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. La pêche comorienne est divisée en 3 segments :

➤ Segment de la pêche artisanale :

Il est dominé par des embarcations motorisées en fibre de verre. Ces embarcations sont variables par leur taille (en moyenne 6m) et la puissance des moteurs (15 cv). Il pratique essentiellement la pêche à la traîne, à la palangrotte, la ligne à main léger et aux filets et cible particulièrement les thons et les petits pélagiques dans les eaux hauturières des Comores et parfois elle vise les poissons du fond dans les zones côtières. La production est essentiellement destinée à la vente et seulement une petite partie est réservée pour la consommation familiale.



Photo 2 : Modèle d'embarcations motorisées en fibre de verre de 6 m.

➤ Segment de la pêche traditionnelle

La pêche traditionnelle est constituée de deux segments qui sont :

1- La pêche piroguière :

Elle est dominée par des embarcations traditionnelles : il s'agit des pirogues monoxyles à un seul ou deux balanciers, propulsé à la pagaie. Elle est pratiquée dans les zones côtières avec des techniques de pêches comme la palangrotte, pêche à ligne à pierre perdue, pêche de nuit avec lumière, sans lumière et rarement de la traîne. La durée de la marée est d'une journée. La taille de ces pirogues est variable (2 à 5m), elles sont conçues pour transporter au moins un adulte, mais parfois certaines pirogues plus grandes pourraient avoir une capacité d'embarquer jusqu'à trois pêcheurs. La production est destinée essentiellement à assurer la sécurité alimentaire des foyers des pêcheurs mais quelques kilos sont vendus pour avoir un peu d'argent et assurer le besoin de la maison de pêcheurs. Le récent enregistrement de 2021, montre que 26% de ces embarcations sont aussi en fibre de verre.



Photo 3 : Modèle d'embarcations traditionnelles de 2 à 5 m.

2-la pêche à pied :

La pêche à pied est pratiquée généralement dans le platier récifal. Les pêcheurs à pied ciblent essentiellement le poulpe et les espèces récifales. Ce modèle de pêche enregistre toutes les catégories d'âges et de sexe. Les enfants, les jeunes filles et garçons, les femmes et les hommes adultes pratiquent cette pêche à marée basse. La production est essentiellement destinée à la consommation familiale.



Photo 4 : Image des femmes pratiquant la pêche à pied

➤ Segment de la pêche industrielle

La pêche industrielle est pratiquée dans les Zones Économiques Exclusives (ZEE) des Comores par des bateaux des pêches étrangers. Ces navires des pêches ont accès à ces dites zones par des accords de pêches établis entre les deux parties à savoir le Gouvernement Comorien et l'Union Européenne (UE). En générale, ce sont des palangriers et des senneurs qui ciblent les thons. La production ou la capture est essentiellement destinée au marché Européenne. Cependant, les Comores sont infligées d'un carton rouge par l'UE et dure déjà cinq (5) ans et ce contrat n'est pas valable pour le moment.



Photo 5 : Image du modèle de bateau industrielle pêchant aux Comores

2.2 Historique et description des accords de cogestion existants, du contexte de son processus d'élaboration et de mise en œuvre

2.2.1 Historique et Démarrage des accords de cogestion de la cogestion

La création du Parc Marin de Mohéli (PMM) en avril 2001 par un décret présidentiel marque formellement le début, à Mohéli, de la gestion communautaire des ressources halieutiques côtières. L'Union des Comores s'est ensuite lancée depuis 2013 dans la cogestion communautaire, et qui à partir du 25 juin 2019, a officiellement inclus dans le code des

pêches et aquaculture la nécessité de « Promouvoir une approche participative et de cogestion pour la gestion des ressources halieutiques qui soit transparente et inclusive »¹.

D'une durée de dix (10) ans, les accords de cogestion existants ont démarré en 2013 et ont été initiés par le projet de Cogestion des Ressources Côtières pour une Substance Durable (CoReCSuD). Ensuite, le premier projet de gouvernance des pêches et croissance partagée du Sud -Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish1) a finalisé les accords et au total dix-sept (17) accords de cogestion ont été élaborés, mais vue le volume du travail des accords de cogestion , le temps et les moyens de financement, la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) , a été contrainte de prioriser deux accords de cogestion par Ile durant la période du projet SWIOFish1, c'est ainsi que six (6) accords de cogestion ont été finalement signés et mises en œuvre par les villages bénéficiaires et toutes les parties prenantes de 2017 à 2022. . Les villages qui ont bénéficié ces accords de cogestion sont : Ndrondroni et Ouallah2 à Mohéli, Hantsitzi et Ndroudé à la Grande Comore, Sadampoini et Hajoho à Anjouan. La DGRH à travers le projet REEFFISH a poursuivi le même sens et a pu élaborer et mettre en œuvre trois (3) accords de cogestion en Union des Comores dont un (1) accord de cogestion par Ile. Les villages bénéficiaires de ces accords sont : Village de Barakani à Mohéli, village de Malé à la Grande Comores et village de Moya à Anjouan. Rappelons qu'à Anjouan, la DGRH a signé une convention avec l'ONG DAHARI pour l'exécution des activités de cogestion dans le village de Moya.

2.2.2 Problèmes que les accords de cogestion existants ont cherché à résoudre

Les problèmes que les accords de cogestion ont cherché à résoudre sont de plusieurs ordres : écologiques et humains, institutionnels et organisationnels et d'insuffisance de capacités techniques :

Les problèmes écologiques et humains : blanchissement des coraux / dégradation des écosystèmes en particulier les écosystèmes récifaux, techniques des pêches destructrices et mauvaise gestion des ressources halieutiques marines et côtières ;

Les problèmes institutionnels et organisationnels : manque de capacités des associations des pêcheurs pour gérer les ressources halieutiques marines et côtières dont elles ont la charge, absence de coordination et de synergie entre les différents organismes intervenant dans les mêmes zones sur la gestion durable des ressources halieutiques, insuffisance d'application de

¹ Source : Code des pêches et aquaculture adopté le 25 juin 2019 par l'assemblée des Comores, où il est écrit à l'article 7-1

lois et de textes réglementaires et d'orientation en matière de gestion des ressources halieutiques marines et côtières ;

Les problèmes d'insuffisance de capacités techniques : Insuffisance de ressources humaines compétentes en matière de gestion des ressources halieutiques au niveau des services techniques de l'Etat (les DRPs), manque de capacités techniques des ONG et des Aires Marines Protégées (AMP) en matière de gestion des ressources halieutiques, utilisation de techniques inappropriées par les producteurs/communautés ;

Les problèmes financiers : Insuffisance des fonds alloués par l'Etat à la gestion durable des ressources halieutiques marines et côtières.

2.2.3 Objectifs des accords de cogestion existants

Les objectifs généraux des parties prenantes pour les accords de cogestion sont :

Objectif n°1 : Instauration d'une exploitation durable des ressources halieutiques des zones de pêche de la communauté villageoise.

Objectif n°2 : Augmentation des captures et amélioration du niveau de vie des communautés villageoises, notamment des pêcheurs.

2.3 Analyse du cadre juridique régissant la cogestion

Premièrement, en termes de textes relatifs à la cogestion, les Comores disposent suffisamment d'instrument juridique consacré à la cogestion (Code des pêches et aquaculture). Ce dernier a été élaboré en 2007 (Loi N°07-011/AU du 29 aout 2007) afin de fixer les règles d'exploitation relatives aux activités de pêche et d'aquaculture en vue d'assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Ce même code a été révisé en 2020, par le Décret N°020-051/PR du 1 Avril 2020 et aussi en 2024 par le Décret N°24-002/PR du 26 Janvier, 2024.

Deuxièmement, en termes de convention internationales, les Comores sont membre de la Commission de l'Océan Indien (COI), et du Marché Commun d'Afrique Oriental et Austral (COMESA), et ont ratifié pas mal de convention, à savoir :

- i. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) ratifiée le 21 Juin 1994 ;
- ii. La Convention de Nairobi Ratifiée le 26 septembre 1996 ;
- iii. Convention internationale de 2019 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de brevets et de veille (STCW)

- iv. Convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer (COLREG)
- v. La Convention internationale de 1974 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ratifiée le 07 Juillet 2020,
- vi. Convention de Nairobi de 2007 sur l'enlèvement des épaves
- vii. Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge (LLC)
- viii. Convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer
- ix. Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires MARPOL 73/78, modifiée par le protocole de 1978 y relatif (Annexe I/II) ;
- x. Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires MARPOL 73/78, (cf. annexe) ;
- xi. Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires MARPOL 73/78, (cf. annexe) ;
- xii. Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires MARPOL 73/78, (cf. annexe).

2.4 Diagnostic institutionnel relatif à la cogestion

Pour la bonne mise en œuvre des accords de cogestion, plusieurs institutions sont impliquées dans le processus dès l'élaboration à la mise en œuvre, Il s'agit de :

- Centre Nationale de Contrôle et de Surveillance des Pêches (CNCSP) ;
- Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) ;
- Directions Régionales de la Pêche (DRPs) ;
- Aires Marines Protégées ;
- Préfectures des régions concernées ;
- Mairies des communes concernées ;
- Associations des pêcheurs des villages habilitées à participer dans la gestion des pêches
- Garde côtes comoriennes

Tableau 2 : Description et rôles des parties prenantes et différentes institutions signataires de la cogestion

Institutions	Rôle par rapport à la cogestion
DGRH	Approbation, coordination et supervision de toutes les initiatives relatives à la gestion des pêches et à la préservation de l'environnement marin et côtier dans les zones concernées par le présent accord.

Institutions	Rôle par rapport à la cogestion
	<p>Validation des mesures techniques de gestion des pêches identifiées en concertation avec les acteurs concernés, après consultation de l'avis du Conseil scientifique du Parc National de Mohéli ou proposées par ce dernier.</p> <p>Habilitation d'une association à participer dans la cogestion des pêches.</p> <p>Délivrance et renouvellement des cartes de pêcheurs.</p> <p>Contrôle et surveillance inopinés des pêches ou en missions d'appui ponctuel à la demande.</p>
<i>Direction Régionale des Pêches (DRP)</i>	<p>Vulgarisation de l'accord au niveau de chaque île autonome de Mwali.</p> <p>Suivi de l'application de l'accord.</p> <p>Coordination et suivi de l'encadrement de terrain.</p> <p>Vérification et validation de la liste des pêcheurs et de leurs engins de pêche.</p> <p>Vérification et validation du registre des embarcations de pêche artisanale.</p> <p>Retrait des cartes de pêcheur, dans les conditions stipulées au second alinéa de la code de la pêche</p> <p>Propositions de mesures pour améliorer la gestion des pêches.</p> <p>Contribution à la résolution des conflits découlant de l'interprétation des mesures techniques de gestion des pêches prévues dans l'accord.</p>
<i>Partenaires techniques et financiers</i>	<p>Superviser les activités à travers les experts internationales.</p> <p>Financer les activités de cogestion.</p>
<i>Association locales</i>	<p>Appropriation des dispositions de l'accord par leur intégration dans ses statuts et/ou règlement intérieur avec, notamment, les sanctions.</p> <p>Vulgarisation des dispositions de l'accord auprès de ses membres.</p> <p>Organisation et opérationnalisation d'un suivi, contrôle et surveillance communautaire pour faire appliquer les dispositions de l'accord.</p> <p>Tenue et maintien à jour du registre des membres, des engins, équipements et embarcations appartenant à chacun.</p> <p>Octroi et reconnaissance du statut de pêcheur d'un membre de la communauté villageoise, par l'acceptation de son adhésion et de son maintien dans l'association habilitée à participer dans la gestion des pêches.</p> <p>Assurer la bonne gestion des équipements et des infrastructures des pêches</p> <p>Licenciemment d'un membre motivé pour manquement à ses obligations ou pour le non-respect des dispositions des statuts ou règlement intérieur de l'association, devant être suivi d'une proposition du retrait de la carte de pêcheur de ce membre.</p> <p>Proposition de modification ou d'adaptation de la réglementation par rapport au contexte local d'exploitation des ressources halieutiques.</p>
<i>Les mairies des villages</i>	<p>Participation à la vulgarisation de l'accord.</p> <p>Résolution des conflits découlant de l'interprétation des dispositions des accords de cogestion, entre les villages au sein de sa Commune.</p> <p>Mobilisation et coordination de l'intervention de la police communale, en cas de refus de l'exécution des dispositions des accords de cogestion et sur sollicitation d'une association habilitée à participer dans la gestion des pêches ou du Directeur du Parc.</p>
<i>Les coopératives des villages</i>	<p>Assurer la sûreté et sécurité des embarcations et des équipages</p> <p>En cas de panne de moteur en mer, la coopérative lance gratuitement / bénévolement des opérations de recherche durant 3 jours si l'embarcation a adhéré à la coopérative. Au-delà de 3 jours, les coopératives arrentent les recherches gratuites et à partir de là, les dépenses seront payées par l'armateur.</p>
<i>Les Préfets</i>	<p>Suivi de l'application de l'accord.</p> <p>Participation à la résolution des conflits découlant de l'interprétation des dispositions des accords de cogestion, sur sollicitation d'une association habilitée à participer dans la gestion des pêches ou de la Direction du Parc.</p> <p>Coordination de la résolution des conflits découlant de l'application des accords et qui dépassent la limite d'une Commune.</p>

Institutions	Rôle par rapport à la cogestion
	Mobilisation et coordination de l'intervention des forces de l'ordre, sur sollicitation d'une association habilitée à participer dans la gestion des pêches, du Maire ou du Directeur du Parc.
<i>Les aires marines protégés/ ou ONGs</i>	Appui à la gestion et Pérennisation des infrastructures ; La pérennisation du système de fermeture et ouverture de la pêche au niveau du village de Barakani ; Participation aux missions d'évaluations régulières des activités de comités de gestion des équipements et infrastructures des pêches. Responsabilise DAHARI pour suivre les activités de cogestion de Moya.

2.5 Les différentes cogestion mis en place aux Comores

2.5.1 La cogestion à Malé, Grande Comores

La figure 1 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Male.

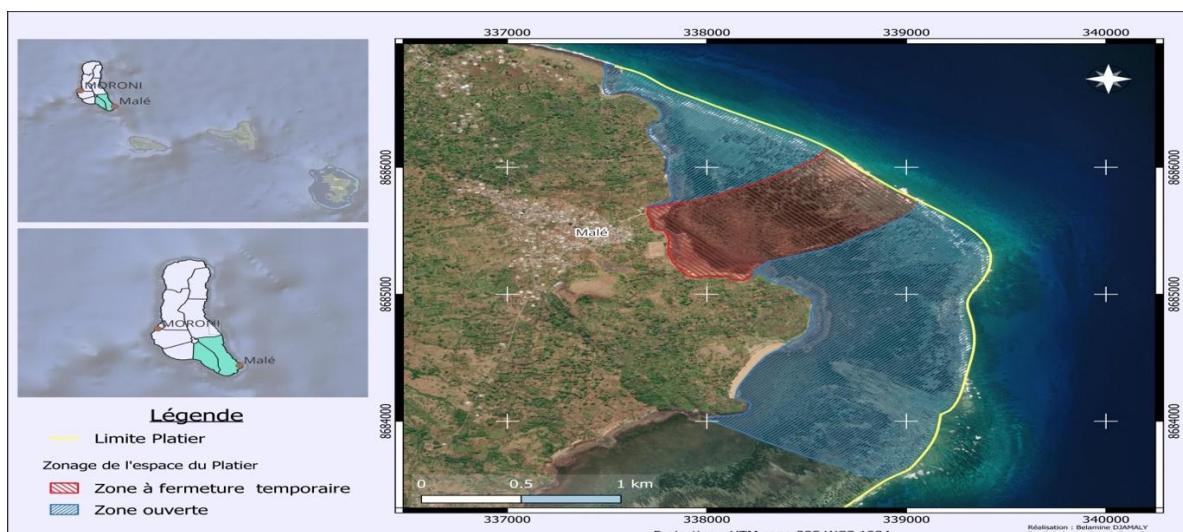


Figure 1 : illustre les zones de cogestion du village de Malé. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture.

Le **Table 3** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermés et le coût estimatifs de la cogestion mise en place à Malé.

Tableau 3 : Détails de la cogestion mise en place à Malé.

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
MALE	Don Japonais	2019	25octobre 2022	2023	3,12km2	1,1 km2	70 000 000

2.5.2 La cogestion à Handzidzi, Grande Comores

La figure 2 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Hantsindzi.

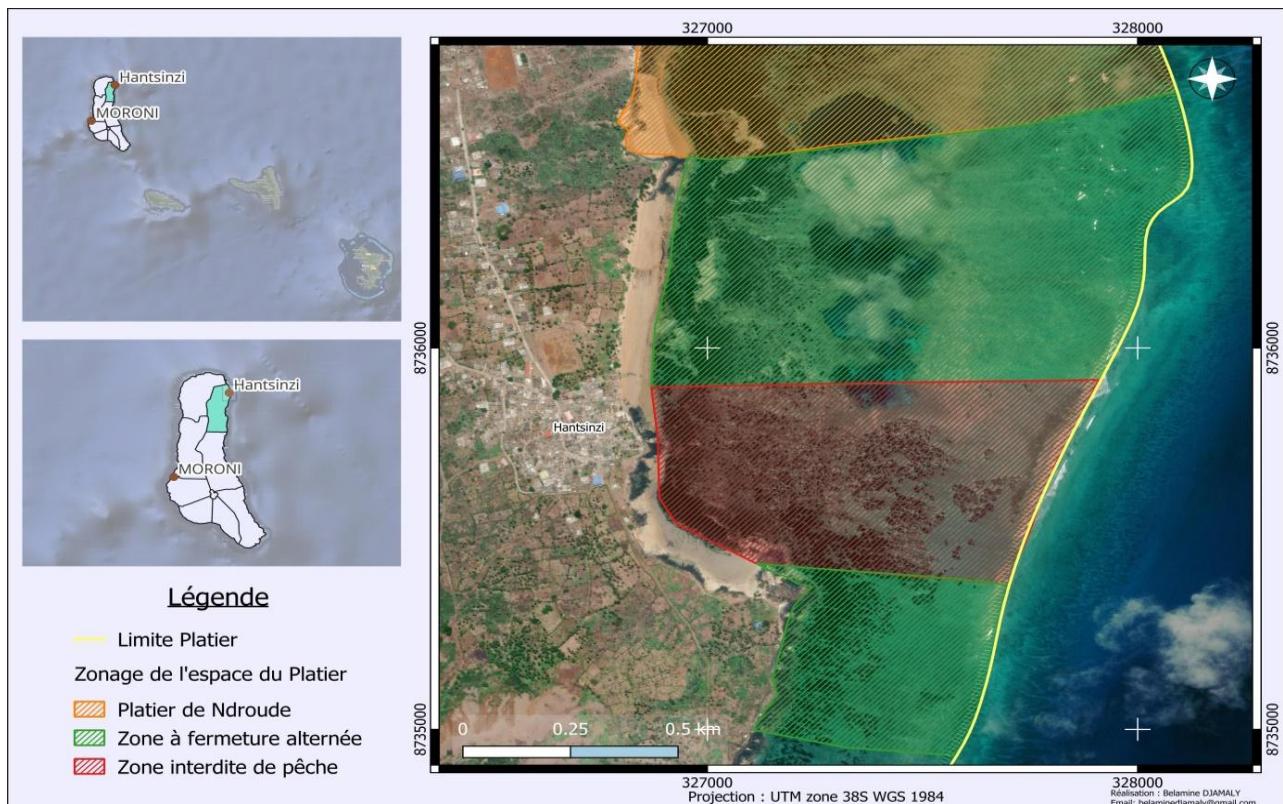


Figure 2 : illustre les zones de cogestion du village de Handzidzi. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture.

Le **Table 54** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermes et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Handzidzi.

Tableau 4 : détails de la cogestion mise en place à Handzidzi

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
HANTSINT ZI	Don Japonais / Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	8 juin 2022	2022	Néant	Néant	80.750 000

2.5.3 La cogestion à Ndroudé, Grande Comores

La figure 3 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Ndroudé.

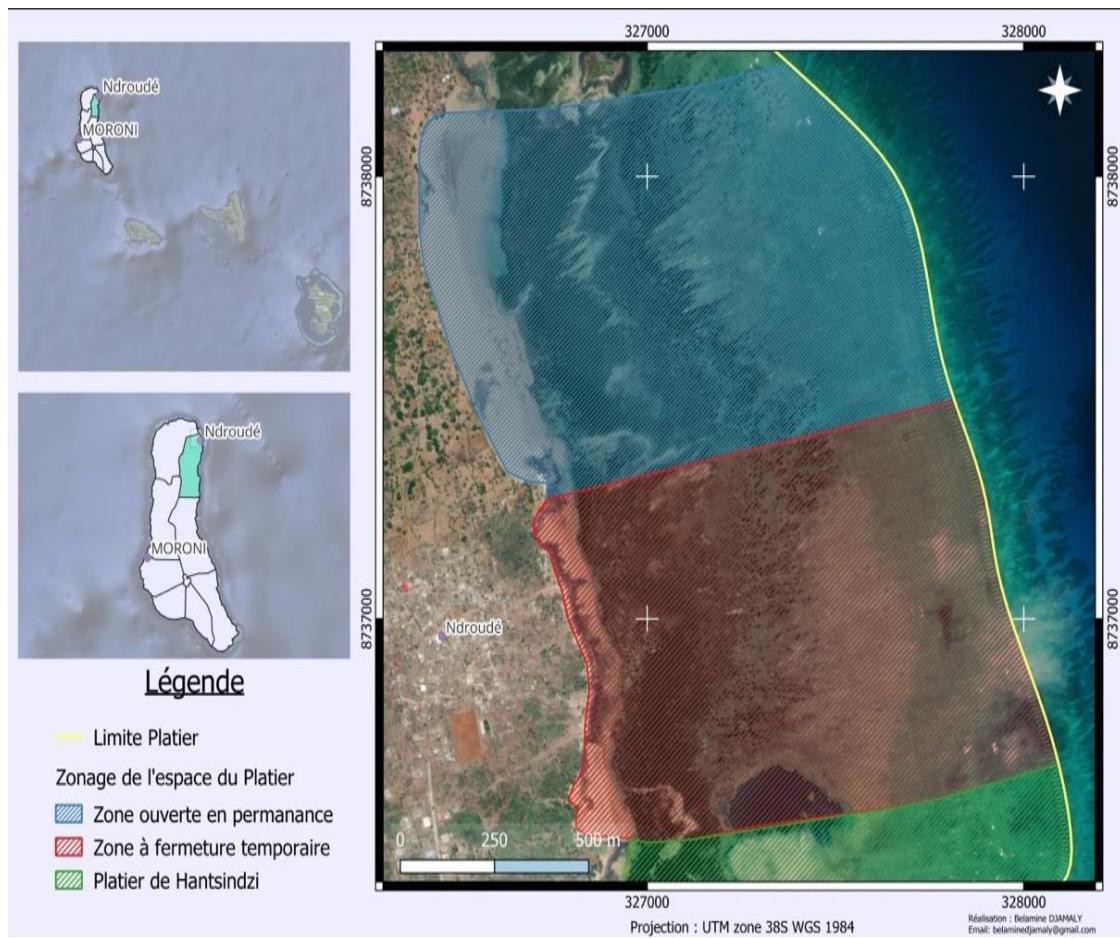


Figure 3 : illustre les zones de cogestion du village de Ndroudé. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture.

Le **Table 5** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermes et le cout estimatif de la cogestion mise en place à Ndroudé.

Tableau 5 : détails de la cogestion mise en place à Ndroudé

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
NDROUDE	Don Japonais / Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	9 janvier 2020	2022	Néant	Néant	

2.5.4 La cogestion à Sadampoini, Anjouan

La figure 4 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Sadampoini.

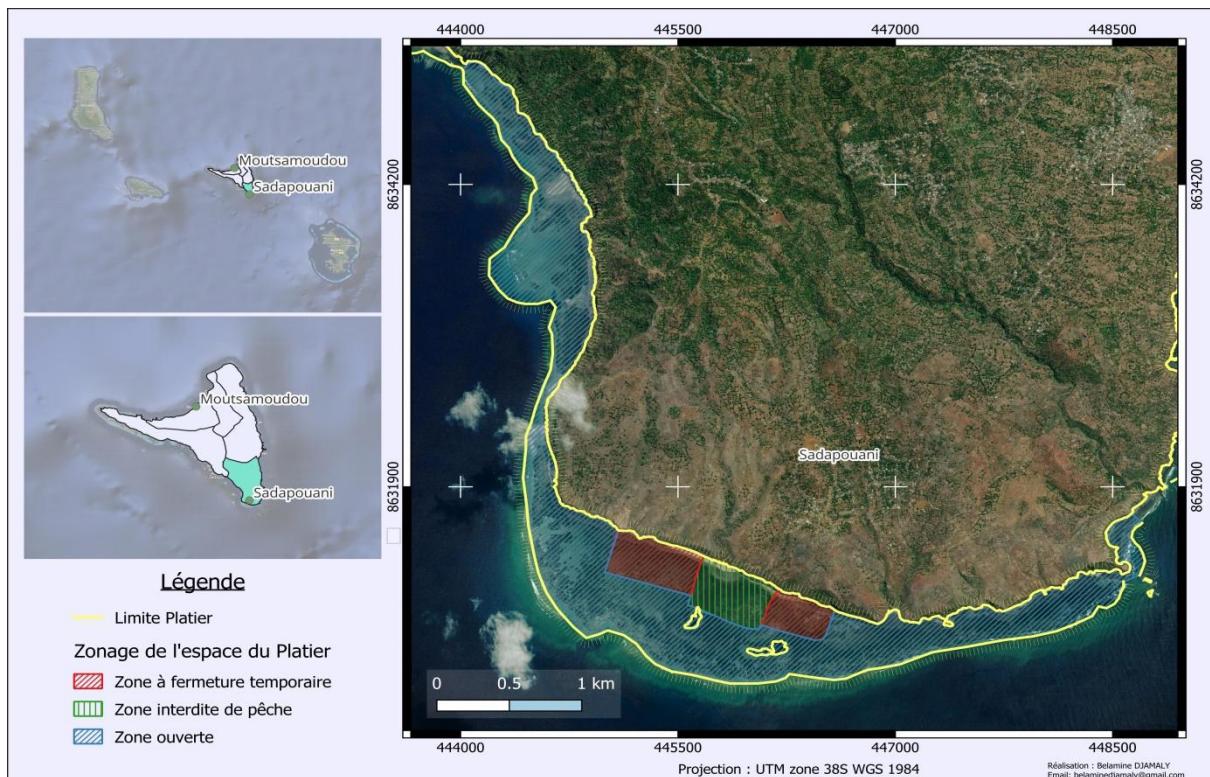


Figure 4 : illustre les zones de cogestion du village de Sadampoini. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture.

Le **Table 6** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermes et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Sadampoini.

Tableau 6 : détails de la cogestion mise en place à Sadampoini

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
SANDAMPOI NI	Don Japonais / Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	27 mai 2019	2022	Néant	Néant	80 850 000

2.5.5 La cogestion à Hajoho, Anjouan

La figure 5 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Hajoho.

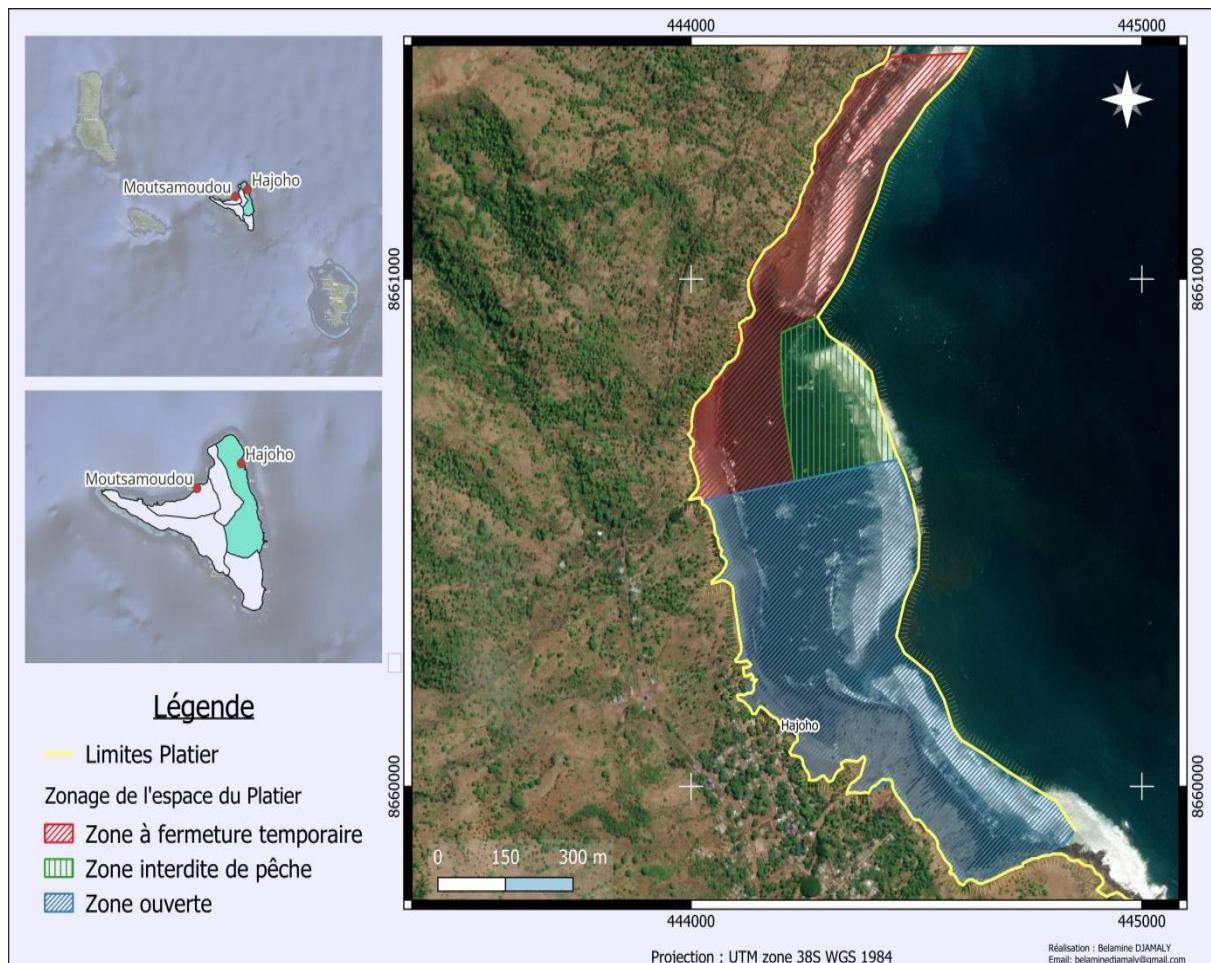


Figure 5 : illustre les zones de cogestion du village de Hajoho. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture

Le **Table 7** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermes et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Hajoho.

Tableau 7 : détails de la cogestion mise en place à Hajoho

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
HAJOHO	Don Japonais/ Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	25avril 2020	2022	Néant	Néant	-----

2.5.6 La cogestion à Moya, Anjouan

Le **Table 8** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermés et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Moya.

Tableau 8 : détails de la cogestion mise en place à Moya.

Accords de cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
MOYA	Don Japonais Projet REEFISH	2019	Octobre 2022 puis 1 ^{er} novembre 2023 (chaque année, il y a un renouvellement de l'accord)	2023	318 hectares	En 2022 67 ha et en 2023 82 ha	

2.5.7 La cogestion à Wallah2, Mohéli

La figure 6 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Wallah 2.

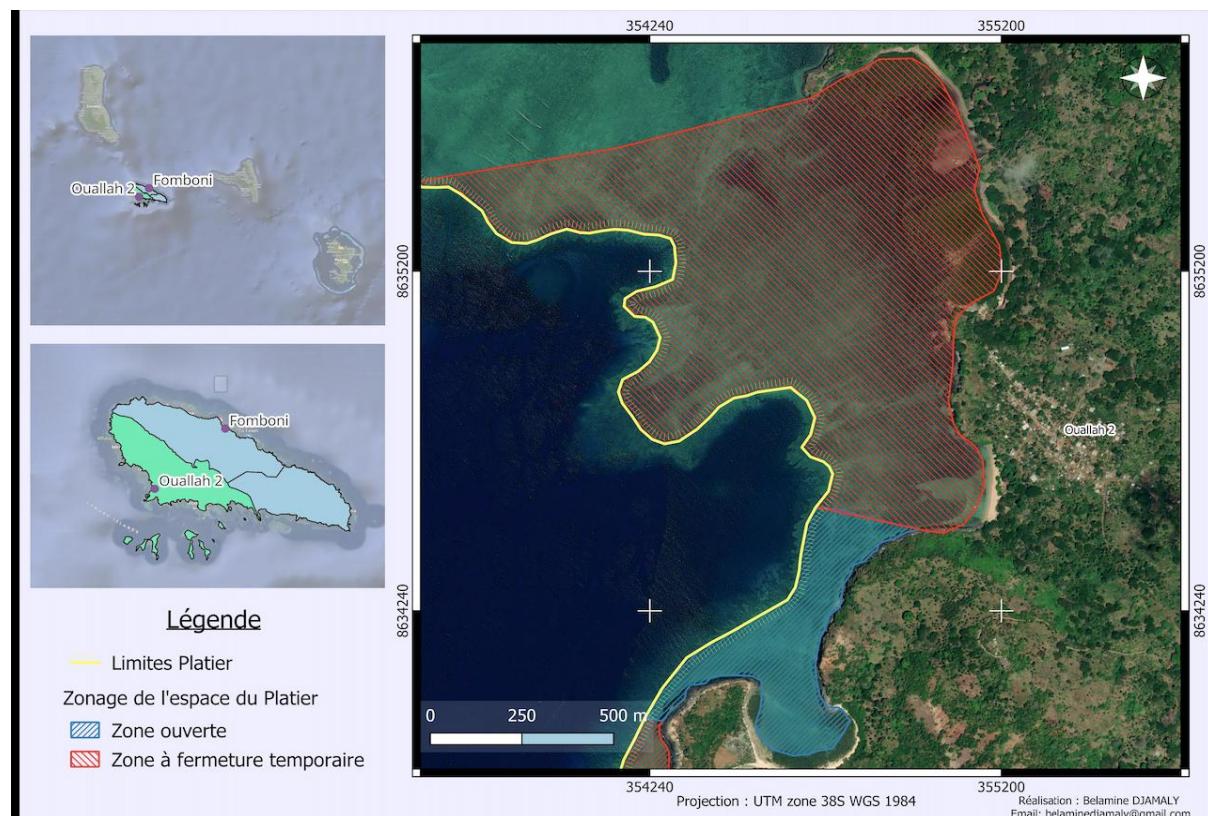


Figure 6 : illustre les zones de cogestion du village de Wallah 2. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture

Le **Table 9** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermés et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Wallah 2.

Tableau 9 : détails de la cogestion mise en place à Wallah 2.

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
WALLAH 2	Don Japonais/ Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	2019	2022	0 .92Km ² + 0.18Km ²	0.92Km ²	78 750 000

2.5.8 La cogestion à Ndrondroni, Moheli

La figure 7 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Ndrondroni.

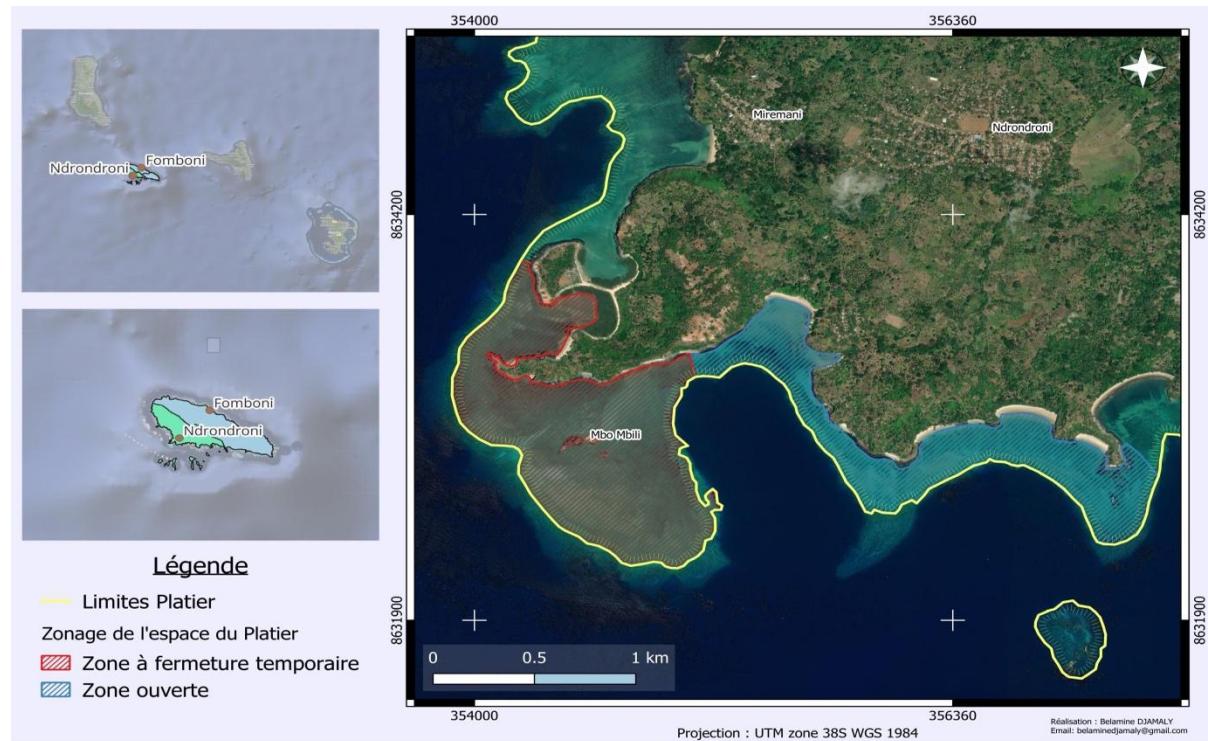


Figure 7 : illustre les zones de cogestion du village de Ndrondroni. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture

Le **Table 10** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermés et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Ndrondroni.

Tableau 10 : détails de la cogestion mise en place à Ndrondroni.

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
NDRONDRONI	Don Japonais / Banque mondiale Projets CpReCSUD et SWIOFISH1	2013	15 mai 2019	2022	198 hectares	80 hectares	80.750 000

2.5.9 La cogestion à Barakani, Moheli

La figure 8 cartographie une vue d'ensemble de la cogestion à Barkanai.

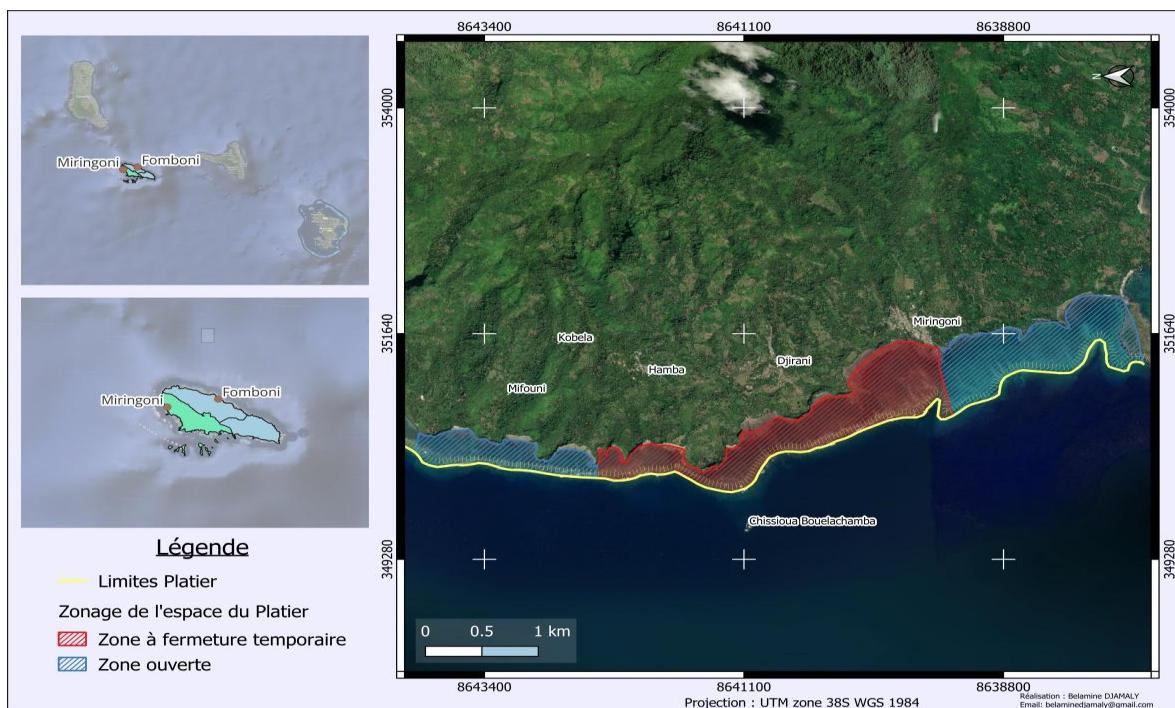


Figure 8 : illustre les zones de cogestion du village de Barakani. La couleur rouge démontre la zone de fermeture et la couleur bleue la zone d'ouverture

Le **Tableau 11** donne la source de financement, le début du processus, la date de signature et la fin de mise en œuvre, la superficie des espaces de cogestion et espaces fermés et le cout estimatifs de la cogestion mise en place à Barakani.

Tableau 11 : détails de la cogestion mise en place à Barakani.

Accords de Cogestion	Financement	Début processus	Date de signature	Fin de mise en œuvre	Superficies des espaces de cogestion	Superficies des espaces fermées	Cout estimatif (KMF)
BARAKANI	Don Japonais	2019	31 octobre 2022	2023	17,31 Km	8,37 Km	30 000 000

III. Résultats de l'Évaluation de la cogestion et du ciblage

3.1 Évaluation de la cogestion aux Comores

3.1.1 Évaluation de la cogestion à Grande Comores

Le Table 12 donne les résultats de l'évaluation avec les scores de différents aspects de la cogestion à Grande Comores.

Tableau 12 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Grande Comores.

Résultats	Nul	1	2	3	4	5
Les rendements écologiques				✓		
Les rendements économiques					✓	
Les rendements sociales				✓		
Les instruments juridiques utilisées				✓		
L'implication des communautés en amont					✓	
La participation des femmes dans la cogestion					✓	
Le rôle des aires marines protégés			✓			
Les AGR			✓			
Les mœurs, coutumes et cultures par rapport à la cogestion			✓			
La pérennisation de la cogestion	✓					
La cogestion et la publication		✓				
Total (Maximum : 55)	28 points					

Le tableau 13 trouve **51%**. Les résultats montrent que beaucoup des efforts ont été accomplis positivement dans la grande île de Comores.

3.1.2 Évaluation de la cogestion à Anjouan

Le Table 13 donne les résultats de l'évaluation avec les scores de différents aspects de la cogestion à Anjouan.

Tableau 13 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Anjouan.

Résultats	Nul	1	2	3	4	5
Les rendements écologiques				✓		
Les rendements économiques					✓	
Les rendements sociales				✓		
Les instruments juridiques utilisées				✓		
L'implication des communautés en amont					✓	
La participation des femmes dans la cogestion					✓	
Le rôle des aires marines protégés			✓			
Les AGR			✓			
Les mœurs, coutumes et cultures par rapport à la cogestion			✓			
La pérennisation de la cogestion	✓					
La cogestion et la publication			✓			
Total (Maximum : 55)	29 points					

Le tableau 14 trouve **53%**. Les résultats montrent que beaucoup des efforts ont été accomplis positivement dans l'île d'Anjouan.

3.1.3 Évaluation de la cogestion à Mohéli

Le Table 14 donne les résultats de l'évaluation avec les scores de différents aspects de la cogestion à Mohéli.

Tableau 14 : détails des résultats de l'évaluation la cogestion à Mohéli.

Résultats	Nul	1	2	3	4	5
Les rendements écologiques					✓	
Les rendements économiques					✓	
Les rendements sociales					✓	
Les instruments juridiques utilisées				✓		
L'implication des communautés en amont					✓	
La participation des femmes dans la cogestion				✓		
Le rôle des aires marines protégés					✓	
Les AGR			✓			
Les mœurs, coutumes et cultures par rapport à la cogestion			✓			
La pérennisation de la cogestion	✓					
La cogestion et la publication			✓			
Total (Maximum : 55)	32 points					

Le tableau 15 trouve **58%**. Les résultats montrent que beaucoup des efforts ont été accomplis positivement dans la petite île des Comores « Moheli ».

3.2 Résultats globale de la cogestion aux Comores

Tableau 15 : décrit principalement les acquis et les faiblesses des différents accords de cogestion avec les sources de financement

Accords de Cogestion	Les acquis	Faiblesses/échecs
MOHELI		
NDRONDRO NI	<ul style="list-style-type: none"> -Système de fermeture et ouverture de pêche est approprié par les communautés des pêcheurs et est bien organisé activement à chaque année ; -Capacités des Communautés des pêcheurs renforcées sur la gestion durable des ressources halieutiques - Bonne gestion du magasin de stockage des équipements de pêche ; -Les bénéficiaires des AGRs congélateurs et glacières ont exprimé une bonne satisfaction et ces matériels sont toujours utilisés par les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> -L'AGR volaille n'a pris en compte la disponibilité des aliments et les maladies avicoles ; -Insuffisance de gestion administrative et financière de l'association ; -Manque d'un système de pérennisation des acquis ; -Manque d'un système approprié pour accompagner les communautés des pêcheurs sur les infractions et sanctionner les contrevenants selon la réglementation en vigueur ; -Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche
OUALLAH2	<ul style="list-style-type: none"> -Capacités des Communautés des pêcheurs renforcées sur la gestion durable des ressources halieutiques - Bonne gestion du magasin de stockage des équipements de pêche ; - Système de fermeture et ouverture de pêche est approprié par les communautés des pêcheurs et est bien organisé activement à chaque année ; -Les bénéficiaires des AGRs caprins notamment des femmes ont exprimé une bonne satisfaction de cette activité d'accompagnement et ont dit que le cheptel les permet d'améliorer leurs revenus et la sécurité alimentaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> -L'AGR volaille n'a pris en compte la disponibilité des aliments et les maladies avicoles ; -Insuffisance de gestion administrative et financière de l'association ; -Manque d'un système de pérennisation des acquis ; -Manque d'un système approprié pour accompagner les communautés des pêcheurs sur les infractions et sanctionner les contrevenants selon la réglementation en vigueur - Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche
BARAKANI	<ul style="list-style-type: none"> -Présence d'une coopérative active pour la transformation des produits de pêche ; constituée généralement par des femmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Mauvaise de gestion administrative et financière de l'association ; -Problème de terroir marin avec les autres villages voisins ; -Litige interne dans l'association lié à la mauvaise gestion des embarcations octroyées par le projet financé par le PNUD et l'Ambassade de l'Australie ; -Absence des AGRs dans le cadre du projet REEFFISH pour accompagner les personnes vulnérables durant la période de trois (3) de fermeture temporaire ;

		<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'un système de pérennisation des acquis ; -La Coopérative n'a pas un bâtiment propre pour réaliser ses activités de transformation -Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche
GRANDE COMORE		
HANTSINTZI	<ul style="list-style-type: none"> -Les bénéficiaires des AGRs caprins notamment des femmes ont exprimé une bonne satisfaction de cette activité d'accompagnement et ont dit que le cheptel les permet d'améliorer leurs revenus et la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Problème de gestion des infrastructures de froid ; -Problème de communication entre la DGRH et la communauté des pêcheurs Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche.
NDROUDE		<ul style="list-style-type: none"> L'association des pêcheurs n'est pas opérationnelle
MALE	<ul style="list-style-type: none"> -Système de fermeture et ouverture de pêche est approprié par les communautés des pêcheurs et est bien organisé activement à chaque année ; -Bonne structuration et organisation de l'association des pêcheurs ; -Présence d'une coopérative active pour la transformation des produits de pêche ; constituée généralement par des femmes ; -Bonne gestion de magasin de stockage des équipements de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> La machine à glace solaire est en panne le même jour de l'essai ; -Le village voisin de Malé Ourovéni pratique des techniques de pêche destructrices dans leur zone de pêche et ne respecte pas l'accord de cogestion malgré plusieurs sensibilisations et informations ; Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche
ANJOUAN		
SANDAMPOINI	<ul style="list-style-type: none"> -Système de fermeture et ouverture de pêche est approprié par les communautés des pêcheurs et est bien organisé activement à chaque année ; -Capacités des Communautés des pêcheurs renforcées sur la gestion durable des ressources halieutiques - Bonne gestion du magasin de stockage des équipements de pêche ; 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche ; La chambre froide n'est pas opérationnelle ; La fabrique glace n'est pas opérationnel le ; Litige interne lié sur la gestion des infrastructures
HAJOHO	<ul style="list-style-type: none"> Bonne gestion du magasin de stockage des équipements de pêche ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Arrêt des activités de séchage de l'association des femmes (les hommes pêcheurs du village ne respectent pas les mesures de gestion, en particulier la période de fermeture et ils pêchent dans la zone fermée) -Le village voisin M'djimlimé pratique des techniques de pêche destructrices (tephrosia, filets, plongeurs) dans leur zone -Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche

MOYA	Association bien structurée et assistée par l'ONG Dahari	<p>Piétinement et destruction massif des coraux lors de l'ouverture de la pêche ; -plusieurs techniques de pêche sont utilisées dans le village (filets, plongeurs, tephrosia,) ; D'autres pêcheurs d'ailleurs viennent pêcher dans la même zone La machine à glace n'est pas opérationnelle</p>
------	--	---

3.3 Résultats d'une comparaison entre une cogestion avec AGR et sans AGR

Comme le nom l'indique un AGR est une Activité Génératrice des Revenus. Dans le cas de fermeture des activités de pêche (souvent 3 mois), on considère que les femmes vulnérables qui dépendent de ces ressources doivent avoir une autre source de revenus pour pouvoir continuer leur vie quotidienne. Ces activités sont souvent des activités entrant dans le secteur primaire de l'économie des Comores, notamment l'aviculture, l'élevage des petits ruminants ou des bœufs, et des activités commerciales², et ou des infrastructures des commerces³.

Tableau 16 : donne une comparaison entre la cogestion avec AGR et la cogestion sans AGR.

Cogestion avec AGR (incluant les infrastructures)	Cogestion sans AGR
Les communautés des pêcheurs se sont appropriées de l'accord de cogestion du village et leur engagement était effectif. Toutefois, peu des cas ou l'engagement et l'appropriation de l'accord de cogestion par les communautés des pêcheurs n'étaient pas suffisamment effectifs (exemple de Hajoho).	L'engagement et l'appropriation de l'accord de cogestion par les communautés des pêcheurs n'étaient pas suffisamment effectifs (exemple de Barakani). Par ailleurs, la formation sur la transformation des produits des pêches dispensée au village, accompagnée aussi par des équipements de transformations a un peu soulagé les mauvaises conditions de travail des communautés et a pu montrer la visibilité des activités de l'accord de cogestion dans le village.

3.4 Résultats de l'extension de la cogestion aux Comores

3.4.1 Liste des nouveaux sites identifiés pour l'extension de la cogestion

✓ Cartographie du ciblage à Mohéli

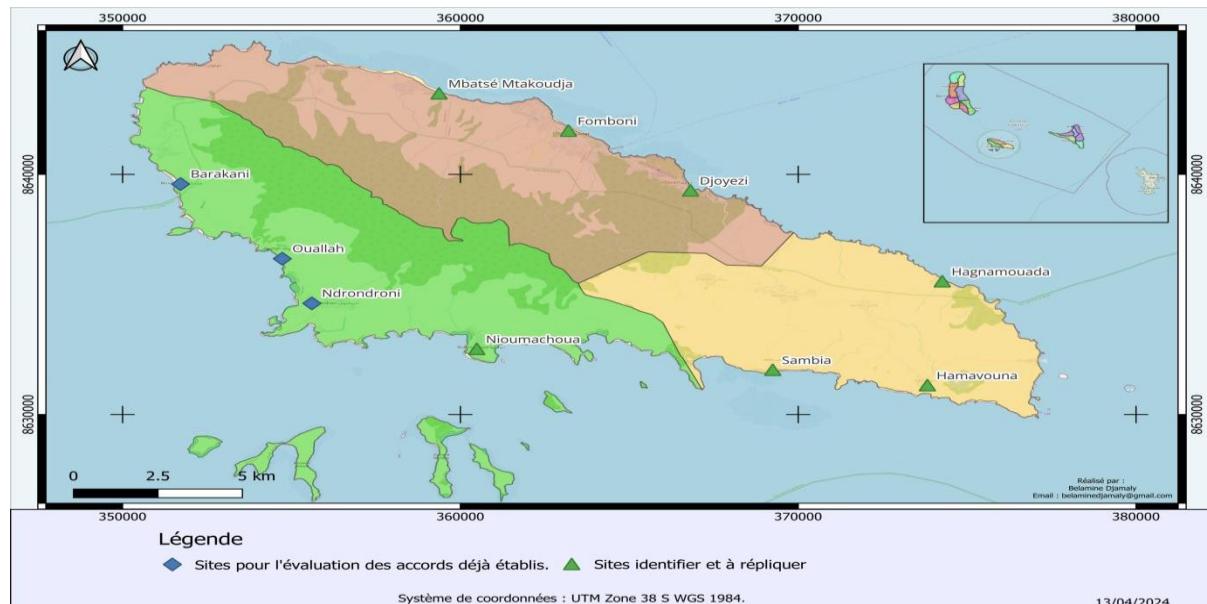


Figure 9 : illustre les zones de ciblage dans la petite île de Mohéli.

² Activités commerciales consistent à assister les femmes plus vulnérables durant la fermeture avec des activités auxquels peuvent les aider à faire le petit commerce, par exemple : les épiceries.

³ Les infrastructures de commerce sont souvent des congélateurs, des balances, et etc.

✓ Cartographie du ciblage à Anjouan

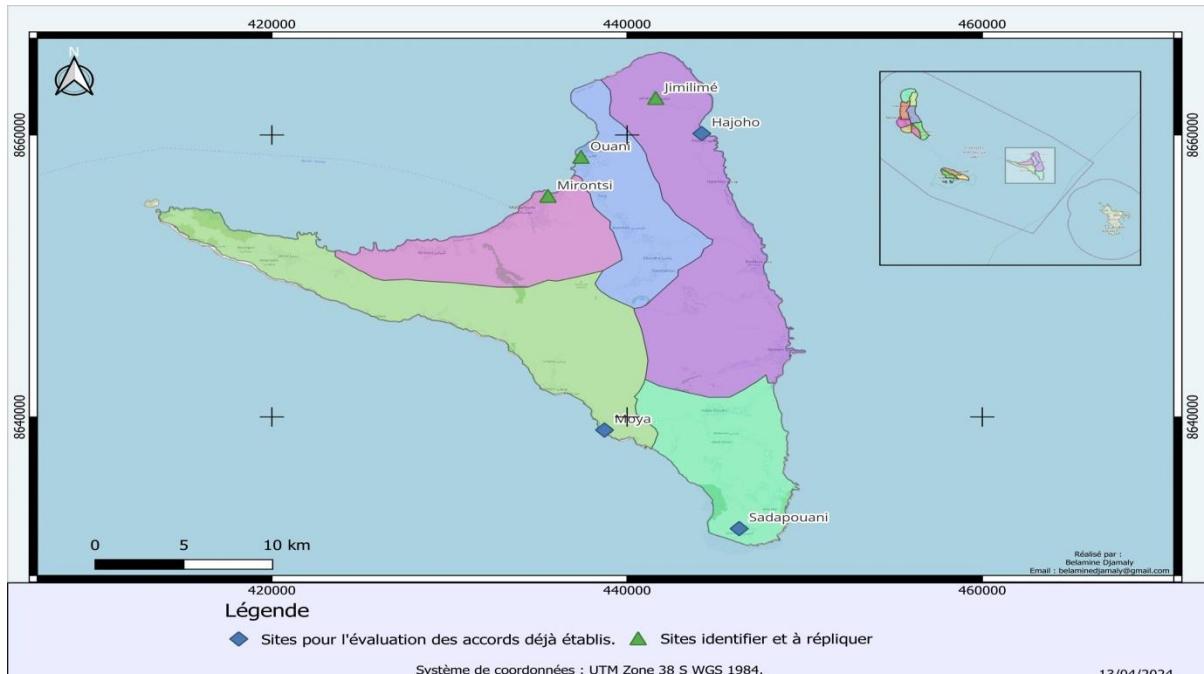


Figure 10 : illustre les zones de ciblage dans la petite île d'Anjouan.

✓ Cartographie du ciblage à Grande Comores

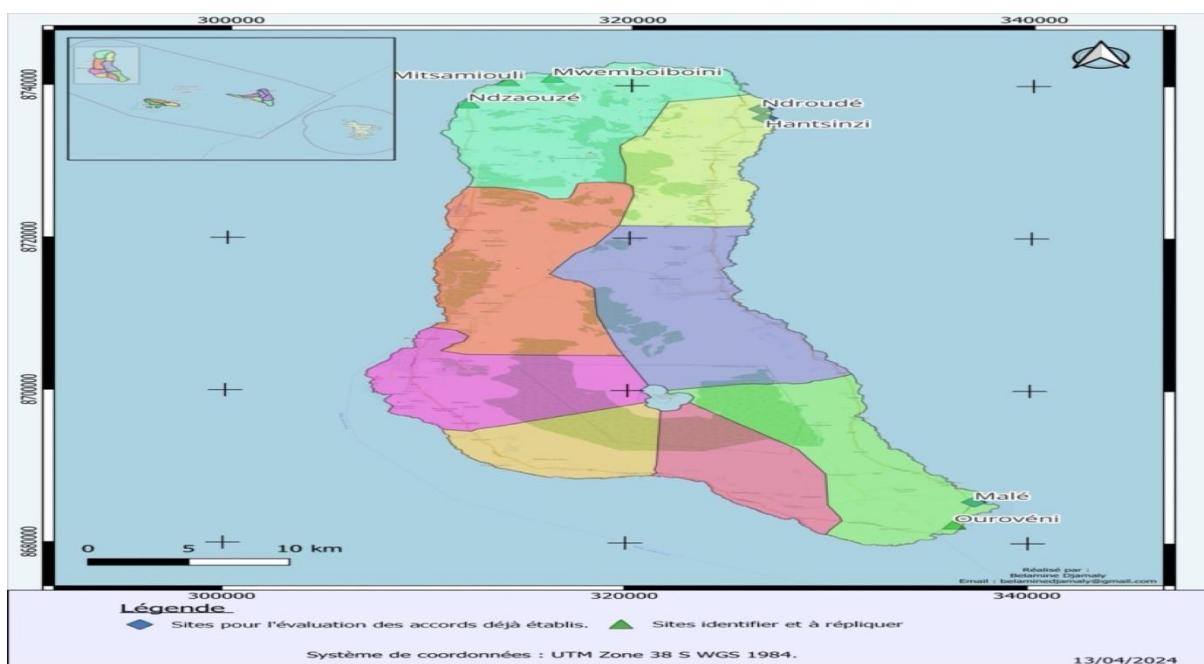


Figure 11 : illustre les zones de ciblage dans la petite île d'Anjouan.

Le Table 17 donne la liste des villages faisant l'objet du ciblage

Tableau 17 : détails des villages enquêtés dans le ciblage

Iles	Nom des villages
Grande Comores	Ouroveni, Meimboiboini, Mitsamihouli, Ndzaouze
Anjouan	Jimlime, Wani, Mirontsy, Milimbeni
Mohéli	Djoiezi, Hagnamoida, Hamavouna, Wanani-Sambiya, Nioumachoi, Mbatse-Mtsakoudja, Fomboni

3.4.2 Les résultats de ciblage et la priorisation de chaque nouveau site

Tableau 18 : détails des résultats du ciblage

Critères Villages	La présence des écosystèmes marin et coties dans le village	Les différentes catégories des pêcheurs qui existent dans le village ?	Le nombre des pêcheurs à pied ?	Les techniques des pêches pratiquées dans le village ?	Le nombre des pirogues et des pêcheurs pirogriers	Le nombre des vedettes et le nombre pêcheurs à vedette motorisée ?	Le village se situe dans une aire marine protégée ?	Comment est la production dans le village ces dix (10) dernières années ?	Analyse et conclusion de la mission sur le village
Ouréveni, Grande Comres	Présence des mangroves, platière récifale et les herbiers marins.	Pêcheurs à pied, pêcheurs à pirogues, pêcheurs à vedette.	100 pêcheurs à pied dont 60 Femmes et 40 Hommes	Utilisation des filets a petits mails, utilisation des mines, captures des poulpes par des fers (ntchora)...	22 pirogues & 44 pêcheurs	54 vedettes & 32 pêcheurs	Ce village se situé dans une aire marine protégé	Régression des produits dans ces 10 derniers années	Retenu
Mitsamihouli , Grande Comres	Présence de platière récifal et des herbiers marins	Pêcheurs à pied, pêcheur à pirogues pêcheurs à vedette.	150 pêcheurs à pied dont 40 hommes et 110 femmes.	Pêche à filets, Pêche à pieds, Pêche à pirogue et pêche à vedette	45 pirogues & 100 pêcheurs	25 vedettes & 80 pêcheurs	Ce village se situé dans une aire marine	La production est réduite ces 10 dernières années	Retenu
Ndzaoudzé, Grande Comres	Existence d'une platière récifale	Pêcheurs à pied et pêcheurs à pirogues		Pêche à pirogue et pêche à filets		0	Ce village se situé dans une aire marine	La production est réduite ces derniers années	Non-retenu
Memoimboini, Grande Comres	Platier récifal bien présent et les herbiers marins	Pêcheurs à pied, pêcheurs à pirogues, à vedette et pêcheurs à filets.	120 pêcheurs à pied dont 100 Femmes et 20 Hommes	Pêche à filets, Pêche à pirogues pêche à vedette	30 pirogues & 60 pêcheurs	14 vedettes & 28 pêcheurs	Ce village se situe dans une aire marine	La production est réduite ces derniers années	Retenu
Jimlimé,	Présence de	Pêcheurs à	110	Utilisation des	40 pirogues	30 vedettes &	Ce village	La production	Non-retenu

Anjouan	platier récifal et les herbiers marins	filets, Pêcheurs à pirogue et Pêcheurs à vedette.	pêcheurs à pied dont 80 Femmes et 30 Hommes	filets, Pêche à pirogue et Pêche à vedette	& 80 pêcheurs	60 pêcheurs à vedettes	se situe dans une aire marine	est réduite dans ces dernières années	
Ouani, Anjouan	Présence de platier récifal, mangroves et les herbiers marins.	Pêcheurs à filets, Pêcheurs à pirogue et Pêcheurs à vedette.	0	Pêche à filets, Pêche à pirogue et Pêche à vedette.	85 pirogues & 150 pêcheurs	88 vedettes & Plus de 200 pêcheurs.		Régression des produits dans ces dernières années.	Retenu
Mirontzy, Anjouan	Présence des platier récifal rempli par des sédimentaires.	Pêcheurs à filets, Pêcheurs à pirogue et pêcheurs à vedettes.	70 pêcheurs à pied Hommes =20. Femmes =50.	Pêche à filets, Pêche à pirogue et Pêche à vedette.	60 pirogues & 120 pêcheurs	84 vedettes & 130 pêcheurs	Ce village se situe dans une aire marine.	Régression des produits dans ces 10 derniers années.	Retenu
M'batsé M'takoudja, Moheli	Présence de platier récifal	Pêcheurs à filets, Pêcheurs à pirogue et Pêcheurs à vedette	100 échecs à pied dont 40 Hommes et 60 Femmes.	Utilisation des filets juste le mois du ramadan, pêche à pirogue et pêche à vedette.	45 pirogues & 100 pêcheurs	100 vedettes & 120 pêcheurs	Ce village se situe dans une aire marine	Produits réduits dans ces 10 derniers années	Retenu
Djoièzi, Mohéli	Présence de platier récifal et les herbiers marins	Pêcheurs filets, Pêcheurs à pied dont 20 Femmes et 100 Hommes	120 pêcheurs à pied dont 20 Femmes et 100 Hommes	Pêche à filets, Pêche à pirogue et pêche à vedette	30 pirogues & 50 pêcheurs à pirogue	46 vedettes & 80 pêcheurs	Ce village se situe dans une aire marine	Régression des produits dans ces 10 dernières années.	Retenu
Fomboni, Moheli	Présence d'un platier récifal totalement détruit	Pêcheurs à filets, Pêcheurs à pied dont 25 Femmes	325 pêcheurs à pied dont 25 Femmes	Utilisation des filets, Pêche à pirogue et pêche à	25 pirogues & 40 pêcheurs	215 vedettes & 300 pêcheurs à vedette	Ce village se situe dans une aire marine	Produits réduits dans ces 10 dernières années.	2 -ème position

		Pêcheurs à vedette	et 300 Hommes	vedettes.					
Wanani-Sambia, Moheli	Présence de platier récifal, mangroves et les herbiers marins.	Pêcheurs filets, Pêcheurs à pirogue et Pêcheurs à vedette.		Toutes les techniques de pêches sont utilisées dans le village		Ce village est parmi les zones de parc national de Mohéli		Retenu	
Hamavouna, Moheli	Présence de platier récifal, mangroves et les herbiers marins.	Pêcheurs filets, Pêcheurs à pirogue et Pêcheurs à vedette.		Toutes les techniques de pêches sont utilisées dans le village		Ce village est parmi les zones de parc national de Mohéli		Non-retenu	
Hagnamoida, Moheli	Présence de platier récifal, mangroves et les herbiers marins.	Pêcheurs à vedettes, Pirogues à pagaies, Pêche à pied	30 Pêcheurs à vedettes, 10 pirogues à pagaies, 100 Pêcheurs à pied (dont 60 femmes et 30 enfants)	Utilisation des filets (période de ramadan avec autorisation spéciale du Parc National de Mohéli et de la mairie), Pêche à pirogue et pêche à vedettes. Pêche à pied	10 pirogues & 20 pêcheurs de pirogues	15 vedettes & 30 Pêcheurs	Ce village est parmi les zones de parc national de Mohéli	La production a vraiment chuté	Retenu

V- Conclusion et recommandations

5.1 Conclusion

L'évaluation des accords de cogestion est un jalon important dans la mise en œuvre du projet FSRP, surtout pour les activités de la DGRH, car c'est une étude permettant de bien comprendre les performances de la cogestion aux Comores. En effet, la non-connaissance ainsi que la mauvaise compréhension de la cogestion risque de biaiser les actions de programmation stratégique ainsi que de l'implémentation des bonnes pratiques des accords de cogestion dans d'autres villages aux Comores.

La connaissance de la cogestion à l'issue de cette étude nous a permis de mieux comprendre que :

- ✓ La cogestion est un processus de transformation sociale qui nécessite plusieurs années.
- ✓ La cogestion doit nécessairement s'accompagner d'un programme d'AGR pour une bonne réussite.
- ✓ Les associations et coopératives doivent être formés sur l'éducation financier et la gestion de revenus, car la plupart des associations communautaires ont des problèmes de gérer les revenus.

5.2 Recommandations

Les recommandations ci-dessous vont permettre de relever les défis de différentes parties prenantes du projet FSRP de la section cogestion de la DGRH :

Recommandation n°1	<p>L'Étude a permis de constater des faiblesses en termes de suivi des infractions dans presque tous villages où a eu lieu la cogestion. L'implication de la Garde côte non seulement en tant que parties prenantes, mais aussi en tant que signataire des accords est nécessaire.</p> <p>La garde côte, étant présent dans toutes les zones, peuvent aider les associations des pêcheurs sur le suivi des infractions.</p>
Recommandation n°2	<p>En vue d'améliorer la visibilité sociale de la cogestion (ainsi que de ces activités), des Plans de Communications et de Sensibilisations doivent être élaborés et implémenter dans le cadre du projet FSRP (section cogestion).</p> <p>Il est important que les activités de cogestion soient diffusées ou apparaître dans les journaux nationaux.</p>
Recommandation n°3	<p>L'élaboration et la mise en œuvre des cogestions doit impérativement être couple avec un programme d'AGR.</p>
Recommandation n°4	<p>Actualiser la cogestion dans les villages où a eu lieu la cogestion et Répliquer ces accords dans les villages suivantes : Mitsamihouli et Ouroveni à la Grande Comores ; Wani et Mirontsi à Anjouna et M'batsé M'tagoudja , Djoiezi, Hagnamoida, Nioumachoi, Sambiya à Moheli.</p>

VI-Plan d'action

Tableau 19 : détails du plan d'action

Nº	Activités	Chronogramme					Résultats attendus	Indicateurs de réalisation		Budget en KMF
		A1	A2	A3	A4	A5		Reference	Cibles	
A	Service Cogestion et Petite Pêches									
1	Atelier de restitution et validation du rapport de l'évaluation des accords	X					<ul style="list-style-type: none"> ○ Les accords de cogestion sont mis à jour et validés ; ○ Les nouveaux villages de cogestion sont connus et informés 	09 accords	15 accords	5 000 000
2	Moyen de déplacement	X					<ul style="list-style-type: none"> ○ La DGRH et les DRP sont bien équipées en moyen de déplacement ○ Les activités du projet sont évaluées et suivi régulièrement par la DGRH et les DRP 	0	4 motos et 1 véhicule	20 000 000
3	Equipement service cogestion	X					Le service de cogestion de la DGRH est bien équipé en matériels informatiques	0	6 ordinateurs portables et 1 ordinateur fixe et appareil photo	4 500 000
4	Formations de renforcement des capacités des communautés des pêcheurs	X		X		X	Les capacités des communautés sont renforcées sur la gestion durable des ressources côtières et marines	450 bénéficiaires	750 bénéficiaires	19 000 000
5	Signature et lancement officiel des accords de cogestion	X					Les 15 accords de cogestion sont signés et officiellement lancés	09	-15 accords -01Cérémonie	8 300 000
6	Appropriation des accords par les communautés des pêcheurs	X	X				Les accords sont signés, appropriés et acceptés par les communautés	09 accords	15 accords	20 000 000
7	Mise en œuvre et suivi des accords de cogestion	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> ○ La pêcherie des poulpes est soumise en gestion durable ○ Les écosystèmes marins et côtiers sont protégés ○ Les accords sont respectés 	09 accords	15 villages (dont 5 à GC, 5 à Anj et 5 à Mohéli) sont accompagnés pour la mise en place de repos biologique des	81 000 000

								poulpes et voient leurs productions augmentées.		
8	Accompagnement des personnes vulnérables par les AGRs	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les pêcheurs ont eu d'autres alternatives durant la fermeture de la pêche et ont vu leur revenu augmenter ; ○ Les pressions de pêche sur les espaces de cogestion sont réduites et l'écosystème marin est protégé 	90	750 pêcheurs bénéficiaires	187 500 000	
9	Appui aux communautés en équipement et matériels de suivi et de surveillance des espaces de cogestion fermés	X	X			Les volontaires pour la surveillance communautaire sont équipées et opérationnels	0	15 lots de matériels	4 100 000	
10	Sensibilisation des communautés des pêcheurs sur le cycle de vie de poulpes et autres espèces récifales (IEC)	X		X	X	Les communautés des pêcheurs sont sensibilisées sur les poulpes			15 000 000	
11	Appui aux pêcheurs sur des matériels et équipements de sécurités (bottes, gants, harpon en bois, ligne à main, hameçons et sauvetages, GPS).		X	X		Les pêcheurs sont en sécurités au cours de leurs travaux et applique les mesures de cogestion mise en place.	1000 pêcheurs dont 50% des femmes sont appuyés en matériels et équipement de sécurités.		52 000 000	
12	Appui et installation des DCP dans 15 zones marines côtières.	X	X			La prise de pêche a augmenté et l'effort de pêche dans les zones récifales a diminué. La pêcherie démersale est sous une gestion durable.	.	15 nouveaux DCP installés et opérationnels	22 500 000	
13	Formation des pêcheurs aux nouvelles techniques de pêche durable (harpon en bois et casiers, ligne en main au niveau des DCP)		X	X	X	Les pêcheurs ont vu augmenter leurs prises de pêche à partir de nouvelles techniques de pêche et les ressources sont gérées durablement.	0	5000 pêcheurs à pied dont 75% des femmes (soit 3750 femmes) sont formés aux nouvelles techniques de pêche durable (harpon en bois, casiers et ligne en main au niveau DCP) et sont accompagnées	44 000 000	

								pour la mise en place de repos biologique des poulpes.		
14	Partage d'expériences communautaires à travers des visites national et régional		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> ○ 294 pêcheurs ont bénéficié l'expertise de cogestion nationale ○ 6 pêcheurs et 2 techniciens du service de cogestion de la DGRH ont bénéficié l'expertise régionale en cogestion 	50 bénéficiaires	302 bénéficiaires	30 000 000
15	Formation des femmes sur le séchage et fumage et sur autres techniques de transformations.		X				135 personnes sont formées en techniques de transformatrices des produits halieutiques et sont autonomes aux traitements et conservations des poissons et poulpes.	60 personnes dont 80% des femmes	75 femmes sont formées aux techniques de fumage et séchage	5 500 000
16	Appui en équipement de transformation et de conservation aux coopératives de transformation des produits halieutiques.	X	X	X			15 coopératives de transformation des produits halieutiques ont augmenté leurs valeurs ajoutées annuelle.	200Kg/Coopérative en moyenne	Chaque coopérative est en mesure de produire 500 kg de produits halieutiques fini par année. Soit une augmentation de 250% de leurs valeurs ajoutées annuelle	64 400 000
17	Appui aux coopératives de pêche en embarcations en fibre de verre de six (6) mètres équipés d'un moteur de 15 CV		X				100 coopératives de pêcheurs sont équipées en embarcation pour le contrôle et suivi de la cogestion.	0	100 coopératives équipées en embarcations pour le contrôle et suivi de la cogestion dont 11 à Mohéli, 55 à grande Comores, 35 Anjouan	210 000 000
18	Structuration, appui et accompagnement des pêcheurs de crabes de mangroves en équipements et matériels (gants, couteaux).		X				Les pêcheurs de crabes de mangroves sont autonomes à la capture des crabes et gère très bien les ressources.	0	2 associations des pêcheurs de crabes de mangroves sont structurées et gèrent très bien les ressources. 52 pêcheurs de crabes de mangrove sont	11 350 000

								équipés en matériels de travail.	
19	Elaboration des plans d'aménagement des poulpes, des petites pélagiques et langoustes,	X	X		X	X	Les plans d'aménagement des pêcheries de poulpe, des petits pélagiques et de langoustes sont élaborés.	0	3 pêcheries sont sous gestion durable (poulpe, petits pélagiques et langouste)
<i>Total</i>									832 150 000

VII- Annexes

7.1 TDR de la mission d'évaluation



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM)

Accord de financement Don IDA n°E183-KM
Financement : IDA/Banque mondiale et PROBLUE

TERMES DE REFERENCES POUR L'EVALUATION DES ACCORDS DE COGESTION EXISTANTS AUX COMORES ET CIBLAGE D'AUTRES ZONES POTENTIELLES A REPLIQUER LES BONNES PRATIQUES DES ACCORDS DE COGESTION.

I- Contextes

Contexte régional

Le projet FSRP-KM fait partie de la Phase 3 du Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique de l'Est et australe (AFE) de la banque mondiale qui utilise une approche programmatique multiphasé (APM). Cette Phase 3 proposée de l'APM va appuyer non seulement l'Union des Comores, mais également la République du Malawi, la République du Kenya, la République fédérale de Somalie et la Commission de l'Union africaine (CUA) avec une enveloppe de financement totale de 603 millions USD de l'IDA.

La Phase 3 de l'APM met fortement l'accent sur l'aspect régional. En effet, la plupart des investissements de la Phase 3 élaboreront et diffuseront des solutions aux défis régionaux communs, notamment les impacts du changement climatique sur l'agriculture régionale et les faibles niveaux de productivité et de commercialisation agricoles.

Contexte national

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu de la Banque Mondiale, sur fond IDA, un financement de 40 millions USD et de PROBLUE un financement de 3 millions USD pour financer le Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM).

L'objet du projet FSRP-KM est de renforcer la résilience des systèmes alimentaires et d'améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet est structuré autour de quatre composantes techniques correspondant aux Piliers 2 à 5 de l'APM, d'une Composante (5) d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) et d'une composante (6) de gestion de projet.

- 1. Renforcement des capacités de production agricole résiliente,**
- 2. Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients,**
- 3. Accès au marché,**
- 4. Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales,**

7.2 Questionnaires de la collecte des données

7.2.1 Questionnaire de la collecte des données pour l'évaluation

Annexe 1

QUESTIONNNAIRE EVALUATION COGESTION

Personne interrogée	Fonction / métier		
	Catégorie des pêcheurs	Statut / Cogestion	
Nom et prénom	Âge	Sexe	
		Homme	Femme
Q.1 Qu'est-ce que vous pensez de l'accord de cogestion ?			
Q.2 Qu'est-ce que vous pensez du rendement de la cogestion (écologie, économie et sociale) ? Avant et après introduction de la cogestion ?			
Q.3 Qu'est-ce que vous pensez ou appréciez des instruments juridiques utilisées ? (Contents)			
Q.4 Qu'est-ce que vous pensez du niveau d'implication en amont (lors d'élaboration du document de cogestion) de la cogestion ? (Participation ou implication des communautés dans la cogestion)			
Q.5 Qu'est-ce que vous pensez de la participation des femmes dans la cogestion ?			
Q.6 Qu'est ce vous pensez du Parc National de Mohéli par rapport à la cogestion ?			
Q.7 Qu'est-ce que vous pensez des activités génératrices des revenus (AGRs) ?			
Q.8 Qu'est-ce vous pensez des coutumes, cultures, moeurs et la religion musulmane par rapport à la cogestion ?			
Q.9 Qu'est-ce que vous pensez du problème de la pérennisation et valorisation des acquis de la cogestion ?			
Q.10 Proposez des recommandations pour améliorer le système global de cogestion.			
Q11 L'accord de cogestion en que soit est-il en adéquation avec votre contexte sociale et économique			

7.2.2 Questionnaire de la collecte des données pour le ciblage

Annexe 2



Projet : PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM)

Fiche d'enquête ciblage

N°	
01	Présentation de l'objet et l'équipe de la mission
02	Le village possède- t- il des écosystèmes marin et littoral
03	Quelles sont les différentes catégories des pêcheurs qui existent dans le village ?
04	Quel est le nombre des pêcheurs à pied ?
05	Quel est le nombre des pêcheurs piroguiers ?
06	Quel est le nombre des pêcheurs à vedette motorisée ?
07	Comment est la production dans le village ces dix(10) dernières années ?
08	Quel est le nombre des pirogues dans le village ?
09	Quel est le nombre des vedettes motorisées dans le village ?
10	Quelles sont les techniques des pêches pratiquées dans le village ?
11	Le village se situe dans une aire marine protégée ?
12	Avez –vous une association bien structurée ? (Statut, règlement intérieur, bureau, compte bancaire, rapports des réunions régulières organisées)
13	Existe- t –elle une espèce protégée dans votre village ?
14	Citer un besoin prioritaire de communauté des pêcheurs
15	Voulez – vous introduire un accord de cogestion dans votre village ?

16	Comment est l'état de santé de l'écosystème ?	
17	Existe-t-il d'autres pêcheurs d'ailleurs qui viennent pêcher sur votre zone de pêche ?	
18	Existe-t-il une cohésion sociale avec les pêcheurs venant d'ailleurs ?	

7.3 Liste des personnes rencontrées au cours de la mission d'évaluation

Annexe 3

																											
UNION DES COMORES																											
Unité-Solidarité-Développement **** Liste de présence																											
Projet : PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM)																											
Date : 26 mars 2024																											
Lieu d'enquête : ND RONDONI																											
Objet : Evaluation des accords de cogestion																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">N°</th> <th style="width: 40%;">Noms – Prénoms</th> <th style="width: 30%;">Fonction</th> <th style="width: 20%;">Téléphone</th> <th style="width: 10%;">Signatures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Aboubacar Issa</td> <td>DGRH</td> <td>333 85 917</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>RAFIKI SIAKA</td> <td>Pêcheur</td> <td>371 84 13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Achrafie Rachid</td> <td>Pêcheur</td> <td>321 92 90</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Zouboudou M'Madi</td> <td>Pêcheur</td> <td>11 11</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			N°	Noms – Prénoms	Fonction	Téléphone	Signatures	2	Aboubacar Issa	DGRH	333 85 917		3	RAFIKI SIAKA	Pêcheur	371 84 13		4	Achrafie Rachid	Pêcheur	321 92 90		5	Zouboudou M'Madi	Pêcheur	11 11	
N°	Noms – Prénoms	Fonction	Téléphone	Signatures																							
2	Aboubacar Issa	DGRH	333 85 917																								
3	RAFIKI SIAKA	Pêcheur	371 84 13																								
4	Achrafie Rachid	Pêcheur	321 92 90																								
5	Zouboudou M'Madi	Pêcheur	11 11																								

																											
UNION DES COMORES																											
Unité-Solidarité-Développement **** Liste de présence																											
Projet : PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM)																											
Date :																											
Lieu d'enquête :																											
Objet :																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">N°</th> <th style="width: 40%;">Noms – Prénoms</th> <th style="width: 30%;">Fonction</th> <th style="width: 20%;">Téléphone</th> <th style="width: 10%;">Signatures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Abtadi M'Madi</td> <td>Pêcheur</td> <td>342 83 46</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Abdou M'zé Mægny</td> <td>Pêcheur</td> <td>11 11</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Amjadi Matrafan</td> <td>Pêcheur</td> <td>11 11</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>ADAMO SOULA</td> <td>Pêcheur</td> <td>332 41 85</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			N°	Noms – Prénoms	Fonction	Téléphone	Signatures	2	Abtadi M'Madi	Pêcheur	342 83 46		3	Abdou M'zé Mægny	Pêcheur	11 11		4	Amjadi Matrafan	Pêcheur	11 11		5	ADAMO SOULA	Pêcheur	332 41 85	
N°	Noms – Prénoms	Fonction	Téléphone	Signatures																							
2	Abtadi M'Madi	Pêcheur	342 83 46																								
3	Abdou M'zé Mægny	Pêcheur	11 11																								
4	Amjadi Matrafan	Pêcheur	11 11																								
5	ADAMO SOULA	Pêcheur	332 41 85																								

Bibliographies

AHMED, Saïd soilihi, MAALOUMI, Abdou ali, et NASHIME Mohamed, 2021, Bulletin statistique de pêche, DGRH, Moroni, 47 pages

BOCOUM, Waly, 2021, *La gestion des ressources halieutiques au Sénégal dans une perspective de développement durable : une analyse en termes de « commons » et d'économie patrimoniale*, Université de Reims, 280 pages

- CHARLES, Andrianaivojaona, SAÏD ABDOULBAK, Attoumane Bacar, 2018, *Accord de cogestion des pêches traditionnelle et artisanale avec la communauté villageoise de Ndrondroni*, DGRH, Moroni, 16 pages ;
- CHARLES, Andrianaivojaona, SAÏD ABDOULBAK, Attoumane Bacar, 2018, *Accord de cogestion des pêches traditionnelle et artisanale avec la communauté villageoise d'Quallah2*, DGRH, Moroni, 16 pages ;
- CHRISTOPHE, Breuil, 2018, *Etude sur le secteur privé et les filières de la pêche aux Comores : situation actuelle, enjeux, et perspectives*, Moroni, 78 pages
- MOUSSA, Bakhayokho, 2023, « Enseignements de l'expérience asiatique de cogestion », Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtier, Dakar, p. 4-5
- NAOHIKO, Watanuki, 2007, *Guide méthodologique de la cogestion locale des pêcheries*, Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtier (GIRMaC), Como Pêche, Dakar, 45 pages
- NASHIME, Mohamed, IBRAHIM, Mohamed, OIRDI, Zahir , SAID ABDOULBAK Attoumane bacar et autres , 2021, *Plan d'aménagement des pêcheries côtières en Union des Comores* , DGRH , Moroni , 42 pages ;
- PIERRE, Dussauae, BERNARD, Garrette, LAURENCE, Lehmann, FREDERIC, Le Rov, 1998, *Politique générale de l'entreprise : Stratégie, Structure, Décision, Identité*, DUNOD, Malakoff, 875 pages
- SAID ABDOULBAK, Attoumane bacar, 2023, *Accord de cogestion des pêches traditionnelle, artisanale et gestion des infrastructures avec les communautés des pêcheurs villageoise de Barakani*, DGRH, Moroni, 14 pages ;
- SAID Mahamoudou et Etienne Le Roy, 2019, « D'un commun halieutique au parc marin de Mohéli (Comores), Privilégier les pratiques pour identifier les conditions d'une décentralisation efficace », p.59 à 69.
- SAID Mahamoudou, 2019, « Pour rendre effectif le développement durable dans le secteur de la pêche. L'urgence de la transition écologique », in *Communs environnementaux, enjeux et perspectives, Repères*, la Revue de l'expertise, Paris, le Harmattan, p.64 à 71
- SAID Mahamoudou, 2019, *Plan de gestion locale des ressources halieutiques (PGL) de la zone allant de Hasimpaho à Moya (Ndzuani), Période 2019 – 2023*
- SAID Mahamoudou, 2019, *Plan de gestion locale des ressources halieutiques (PGL) de la zone allant de Bimbini à Mromhouli (Ndzuani), Période 2019 – 2023*
- SAID Mahamoudou, 2019, *Plan de gestion locale des ressources halieutiques (PGL) de la zone allant de Simambwani à Foumbouni (Ngazidja), Période 2019 – 2023*

SAID Mahamoudou, 2019, *de la zone allant de Simambwani à Foumbouni (Ngazidja)*

Période 2019 – 2023

THIAM, Modou et YOUSSEUPHA, Mbengue, 2023, « La cogestion selon le programme GIRMac », Programme de gestion intégrée des Ressources marines et côtières, Dakar, p. 6-8

YOUSSEUPHA, Mbengue, 2023, « modèle de cogestion made in Sénégal », Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières, Dakar, p. 6-7.

Loi 19-05/AU- portant révision de code de la pêche et Aquaculture, DGRH, Moroni, 50 pages

Décret du Gouvernement de l'Union des Comores, 2013 « statut des Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE) », Président de l'Union des Comores, Moroni, 10 pages ;

Décret du Gouvernement de l'Union des Comores, 2015 « abrogeant et remplaçant le décret N° 01-053/CE, relatif au Parc Marin de Mohéli », Président de l'Union des Comores, Moroni, 15 pages ;

Note de service de la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH), 2019 « mise en place du comité de pilotage de l'accord de cogestion de Ndrondroni », DGRH, Moroni, 1page ;

Décret du Gouvernement de l'Union des Comores, 2011 « Décentralisation au sein de l'Union des Comores », Président de l'Union des Comores, Moroni, 22 pages ;

Convention entre DGRH et CNCSP, 2018 « réalisation de programme de suivi, contrôle et de surveillance des pêches et sécurité maritime » DGRH, Moroni, 4 pages.